

Cité

N° 21 - 35 F

Revue de la Nouvelle Citoyenneté



Dossier

1789



François

FURET

SOMMAIRE

N°20 - Printemps 1989 - ISSN 756-3205 - Com. paritaire N° 64853

	page
<u>DOSSIER: REVOLUTION 1789</u>	
- Editorial	3
Philippe CAILLEUX	
- Entretien avec François Furet	5
Philippe CAILLEUX et Bertrand RENOUVIN	
<u>COLLOQUE « CELEBRER 1789 »</u>	
- Débat: « Qu'est-ce que 1789 ? »	13
- Intervention de Blandine Barret-Kriegel	17
- Intervention de Jacques Solé	23
- Débat: « Que retenir de 1789 ? »	27
- Intervention de Lucien Sfez	31
<u>EN MARGE DU COLLOQUE</u>	
- Les prémisses de la Révolution en Limousin	35
Luc de GOUSTINE	
- L'opinion avant la Révolution	45
Philippe CAILLEUX	
- Evénements méconnus de la Révolution	51
Philippe DELORME	
- Burke et la représentation nationale	57
Norbert COL	
- David, l'Art et la Révolution	61
Alain FLAMAND	
<u>CHEMINS DU MONDE</u>	
- Image des Seychelles	65
Michel FONTAURELLE	
- Note sur les Etats-Unis	75
François PRUDHOMME	

Directeur de la publication: Y. AUMONT
Imprimé par nos soins, 17, rue des Petits-Champs 75001 PARIS
Comité de Rédaction:
Ph. CAILLEUX, A. FLAMAND, L. DE GOUSTINE,
P. LE ROUE, P. LOUIS, B. RENOUVIN.

Publié avec le concours du Centre National des Lettres

ABONNEMENT

Pourquoi s'abonner à «Cité» ?

Pour se cultiver.

«Cité» se veut un moyen d'information intellectuel et de débat. Par nos entretiens et nos chroniques nous tentons de vous faire découvrir des horizons nouveaux et de vous donner des arguments pour les discussions qui sont les vôtres. Par la grande diversité des sujets abordés et une forme synthétique, «Cité» se veut accessible à tous nos amis.

Pour la liberté d'expression.

«Cité» se veut aussi la tribune de talents nouveaux et de sensibilités proches de la nôtre.

Pour une meilleure gestion.

Comme vous avez pu le remarquer certains numéros de notre revue ont été rapidement épuisés. Cela est dû à la difficulté pour nous d'ajuster le tirage à des ventes au numéro imprévisibles. Pour nous aider à mieux prévoir le nombre d'exemplaires à imprimer et nous assurer des recettes financières régulières, nous avons besoin de votre abonne-

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner à Cité, 17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris

réglement à l'ordre de Cité C.C.P. Paris 23 982 63 N

NOM/Prénom:

Adresse :

souscrit un abonnement

- Normal pour un an (4 numéros) : 125 F
- Soutien pour un an (4 numéros) : 200 F
- Normal pour deux ans (8 numéros) : 235 F

Editorial

Les commémorations de 1789 sont loin d'être achevées et il est encore trop tôt pour en dresser un bilan que l'on devine déjà contrasté. Sur petit écran, le meilleur alterne avec le pire - dans cette dernière catégorie il est toutefois rassurant de constater que le procès de Louis XVI version 1989 reste inégalé à ce jour - et la production livresque a pris une telle ampleur qu'elle devient insaisissable. Mais au sein de cette vaste production, loin des vieux systèmes d'interprétation de la Révolution, émergent quelques ouvrages majeurs. C'est à François Furet, signataire et cosignataire de deux de ces ouvrages évoqués plus loin qu'il nous a paru naturel de consacrer l'entretien qui ouvre ce numéro sur la Révolution française. Et lorsqu'il nous déclare: « Il y a effectivement une partie de 1789 qui me reste énigmatique : c'est la brutalité, la soudaineté, la radicalité de l'explosion », quelle belle incitation tant à la prudence qu'au travail et à la poursuite des recherches devant des événements qui se dérobent encore.

Pour apporter notre contribution à la réflexion dont le bicentenaire est l'occasion, nous avons choisi deux voies :

- Le dialogue et la confrontation d'idées avec des chercheurs. Temps fort de ce dialogue et prélude à cette année, le colloque « Célébrer 1789 » organisé par « Cité » le 19 novembre 1988, où deux questions furent posées; la première « Qu'est-ce que 1789 ? » à des historiens, et la seconde « Que retenir de 1789 ? » à des hommes politiques. Les réponses qu'ils nous donnèrent constituent une bonne part du présent numéro. Il eut été dommage de renoncer à évoquer les débats animés mais sereins qu'ils surent susciter. Faute de pouvoir les livrer dans leur intégralité, ils sont évoqués ici sous forme condensée.

- La présentation d'études ou de recherches menées à partir de documentations historiques ou d'ouvrages récents par l'équipe de rédaction ; angles d'éclairages différents braqués sur un même objet.

Il est satisfaisant de constater, et les débats dont ce numéro se fait l'écho en témoignent, qu'il est aujourd'hui possible de célébrer paisiblement 1789 sans tomber dans un manichéisme dont les charmes surannés ne tentent plus guère que quelques-uns.

Mais la réussite de cette célébration n'est pas acquise pour autant :

- car s'il faut en croire les sondages, une majorité de Français ont découvert cette année seulement - exemple parmi d'autres - que Louis XVI n'avait pas été guillotiné en 1789. Les acquis des nouvelles recherches ne semblant guère inspirer la production médiatique, quelles idées-forces resteront de ce kaléidoscope aux informations éclatées, incapable d'apporter ne serait-ce qu'une connaissance suffisante des événements pour pouvoir, leur prêter sens ?

- car assumer l'héritage de la Révolution française, vivifier sa part la plus riche, c'est aussi porter un regard exigeant sur le présent, agir sur l'inaccompli. Il ne faudrait pas que les célébrations servent d'écran à une classe politique prompte à oublier qu'il lui incombe de développer et mieux garantir les droits de l'homme, de repenser sans cesse les conditions d'une libre citoyenneté.

Philippe CAILLEUX

Entretien avec François Furet

Cité: Alors que vous venez de publier deux ouvrages majeurs sur la Révolution française, vous dites que 1789 conserve son mystère. Pourquoi la monarchie, qui n'était pas remise en cause initialement, se trouve-t-elle emportée par le mouvement révolutionnaire ?

François Furet: Il y a effectivement une partie de 1789 qui me reste énigmatique: c'est la brutalité, la soudaineté, la radicalité de l'explosion. Voici un peuple qui coupe son histoire en deux, qui rejette son passé comme tout entier condamné, corrompu, irrationnel, « gothique » comme on disait à l'époque... Cette idée n'est pas simple à comprendre. Il n'y a pas de précédent historique puisque la Révolution anglaise du 17ème siècle s'était faite dans une volonté de retour à des traditions dont la monarchie s'était écartée. Alors que la Révolution anglaise s'accomplit au nom d'un âge d'or perdu ou trahi, la Révolution française abandonne très rapidement l'idée qu'il y aurait quelque chose à restaurer du passé, et exprime la volonté de fonder de l'absolument neuf sur la Raison, en se séparant complètement de ce qui a précédé. Or, dans ce qui a précédé, il y a la monarchie, la société aristocratique, et l'Eglise catholique...

Dès lors, pourquoi la monarchie absolue s'est-elle trouvée condamnée en bloc, même s'il est vrai que la Révolution de 1789 récupère la personne du roi dans un dispositif constitutionnel qui est par ailleurs presque tout entier républicain ? Il me semble que la question centrale réside dans le lien entre l'aristocratie et la monarchie. Ce que la monarchie paie le plus cher, c'est son incapacité à se libérer de l'image d'une monarchie qui serait la propriété de l'aristocratie. Pourtant, cette image est largement fausse puisque, surtout à partir du 16ème siècle, la monarchie s'est construite

comme pouvoir arbitral, en dépossédant très largement l'aristocratie de ses pouvoirs politiques locaux. Tout le monde connaît les démêlés des rois de France avec l'aristocratie, qu'il s'agisse de Louis XIII et de Richelieu, ou de Louis XIV qui ne fut pas tendre non plus.

Au cœur de la question, il y a le fait que la monarchie a déraciné l'aristocratie tout en lui concédant, comme monnaie d'échange, des priviléges: elle a privé l'aristocratie de ses pouvoirs tout en la consolidant dans la société, en la confirmant dans des positions sociales prééminentes qui ne correspondaient plus à aucun pouvoir réel. Ce qui est évidemment la meilleure recette pour atteindre l'impopularité: quand vous faites partie d'une classe qui ne vit que de priviléges honorifiques ou fiscaux, sans que la population ait le sentiment que ces priviléges sont la contrepartie de services publics rendus au pays, vous devenez un excellent bouc émissaire ! L'Ancien régime meurt d'abord de ce lien pathologique entre la monarchie et l'aristocratie - bien que la monarchie ait déraciné l'aristocratie et accompli plus qu'à moitié l'œuvre que la Révolution parachèvera. Mais les deux derniers rois de France, et surtout le malheureux Louis XVI, n'ont pas réussi à séparer leur image de celle d'une aristocratie parasitaire.

Cité: La monarchie pouvait-elle réussir cette séparation ?

François Furet: Je crois que oui. Il eût fallu que Louis XVI fasse lui-même l'aggiornamento en coupant la tête de quelques nobles. Imaginez Henri IV à la place de Louis XVI, ce qui n'est pas absurde, puisque complètement aléatoire: les choses se seraient probablement passées autrement.

Cité: Dans vos récents ouvrages, vous abordez à plusieurs reprises le cas Louis XVI. Qu'en pensez-vous exactement ?

François Furet: C'est une question très difficile et il m'arrive de me demander ce que j'en pense. Le personnage de Louis XVI est incertain. Sa mort, qui est d'une simplicité héroïque, nous donne la seule certitude: dans la personne du roi, c'est le chrétien qui est essentiel. Son éducation chrétienne lui a permis de bien mourir, mais pas de bien gouverner. Louis XVI était un roi peu fait pour le métier qui l'attendait, et ce métier était rendu plus difficile encore par l'héritage que son grand père lui avait légué. Michelet n'a peut-être pas tort d'écrire que l'enterrement de Louis XV est le convoi funèbre de la monarchie. Il faudrait ainsi savoir si la monarchie n'était pas partiellement déracinée du cœur des Français dès avant la Révolution, ce que j'inclinerais à croire...

Mais revenons à Louis XVI. Vous savez qu'il n'était pas l'héritier désigné pour régner: son frère aîné avait tous les charmes et les qualités apparentes pour la charge, mais il est mort à l'âge de dix

ans. Dans la famille royale, on considérait le futur roi comme l'enfant peu doué. Il faut ajouter à cela un mariage qui n'a pas été heureux. Les conditions psychologiques n'étaient donc pas très favorables, et il n'y a rien de très spectaculaire dans son instruction... Dès le début de son règne, Louis XVI donne le ton à ce qui sera finalement son style de gouvernement: il entreprend des politiques, mais il ne va jamais jusqu'au bout. Il prend Turgot mais il rétablit les parlements qui finalement conduisent au renvoi de Turgot; il prend Necker mais il l'abandonne bientôt. Cela dit, les bureaux, les ministères, prolongent l'œuvre de modernisation de la monarchie française, et le règne n'est pas du tout un mauvais règne. Car il ne faut pas imaginer la monarchie française comme un pouvoir stagnant, réactionnaire, archaïque. La monarchie est un régime modernisateur, qui favorise le progrès économique. Mais Louis XVI ne parvient pas à aller dans le sens d'une égalisation de l'assiette fiscale, et il ne parvient pas à diminuer le poids de la société aristocratique - à mettre fin à cette «cascade de mépris» dont parlait Mirabeau. Il y avait dans l'ancienne société aristocratique une sorte de pathologie de la différence, qui était d'autant plus forte que cette différence ne correspondait plus à des pouvoirs réels. Louis XVI est pris dans ces problèmes qu'il n'était pas préparé à comprendre et qu'il ne peut surmonter.

Cité: A quelles situations précises faites-vous allusion ?

François Furet: Si on regarde comment Louis XVI gère le conflit 1788-89, on est porté à la sévérité politique parce qu'on ne peut s'empêcher de penser que la monarchie prépare elle-même les conditions de l'explosion.

Ainsi, la manière dont est réglée la question des Etats généraux: les mesures qui consistent à doubler le nombre des députés du Tiers Etat sans donner le vote par tête (c'est-à-dire une seule Assemblée) est absurde: on mécontente d'abord les privilégiés mais, en conservant le vote par ordre, on annule le bénéfice du doublement du Tiers et on mécontente d'autant plus le Tiers Etat. D'un côté on ouvre la porte à la démocratie, de l'autre on la referme...Pourquoi ces mesures contradictoires ? On devine - mais il n'y a pas de traces écrites - des influences contradictoires autour du roi, Necker d'un côté, Breteuil de l'autre, et le roi qui arbitre mal. Louis XVI cherche sans doute à garder un pouvoir arbitral indépendant de la lutte des privilégiés et du Tiers Etat, comme si la monarchie était encore à ses plus beaux jours. Henri IV, lui, était en mesure d'imposer un arbitrage. Louis XVI a surestimé ses possibilités sur ce plan-là, et il s'est montré incapable de tenir la Cour - qui est à mes yeux une des inventions les plus néfastes de Louis XIV. D'une part il était dangereux d'exiler la monarchie de la nation en l'installant à

DOSSIER «REVOLUTION DE 1789»

Versailles; d'autre part, fabriquer cette vitrine de parasitisme social, c'était prendre des risques considérables à terme. D'instrument de subordination de l'aristocratie, la cour est devenue après la mort de Louis XIV un lieu de révolte latente et constante de l'aristocratie contre la famille royale. Au 18ème siècle, la monarchie a formidablement souffert de l'image de la Cour.

Cité : L'échec de la monarchie ne provient-il pas aussi de ce que vous avez appelé la subversion du droit accomplie par Louis XIV ?

François Furet : Oui, bien sûr. Dans ce que la Révolution a appelé l'Ancien régime, il y a la dénonciation d'un régime sans droit. Nous savons tous que c'est faux: la monarchie absolue n'était pas un régime despote. Mais il y a dans l'absolutisme une subversion des libertés anciennes puisque la société n'a plus aucun organe plus ou moins représentatif: il n'y a plus d'Etats généraux, et le droit de remontrance des Parlements est liquidé par Louis XIV. Lequel, à la fin de son règne, fait une entorse aux « lois fondamentales » en inscrivant ses bâtards dans la ligne de succession au trône. Ainsi, la pratique de l'absolutisme a empêché que se constitue une tradition à l'anglaise dans le corps de la monarchie française.

Si l'on veut comprendre pourquoi la Révolution s'est faite à travers le rejet global du passé, on ne peut disculper la monarchie française de ses responsabilités; si on cherche des causes, il faut bien en venir à penser que l'Ancien régime a fabriqué les conditions de sa propre négation. Or ce que la Révolution appelle l'Ancien régime, c'est un phénomène récent. Le 4 août 1789, la féodalité était déjà morte, tuée par la monarchie. Ce qu'on nomme « féodalité » en 1789, c'est la mise en place du rapport entre l'Etat et la société tel qu'il s'est institué au XVIIème siècle. Une monarchie vendeuse de priviléges, castifiant le corps social pour des raisons financières, sans lui offrir la moindre participation politique.

En fait, au 18ème siècle, on sent qu'il aurait fallu inventer un endroit où la société puisse s'exprimer. D'ailleurs la monarchie le sait: le « Discours sur les municipalités » de Condorcet, Dupont de Nemours et Turgot, s'adresse à Louis XVI; et les Assemblées provinciales de Necker, comme l'Assemblée des notables de 1787, montrent cette nécessité de la représentation.

Cité : Dans votre ouvrage sur la Révolution, vous dites que la Révolution n'est pas anti-religieuse, et que son attitude est plutôt l'effet des circonstances.

François Furet : La question est complexe et ma religion - si j'ose dire - n'est pas faite. Lorsqu'on regarde comment s'est opérée la rupture entre la Révolution et l'Eglise catholique, on est frappé par son caractère non-délibéré. Lorsque la Constituante s'installe en

ENTRETIEN AVEC FRANCOIS FURET

juin-juillet 1789, on ne peut parler d'une volonté de rupture avec l'Eglise. C'est vrai qu'elle abolit la dîme sans indemnité, et qu'elle nationalise les biens du clergé. Mais, après tout, d'autres monarques l'avaient fait (Joseph II) et l'idée que la monarchie légifère sur l'Eglise au temporel n'est pas extraordinaire. C'est avec la constitution civile que se produit l'accrochage. Mais lorsque ce conflit arrive, il ne semble pas vraiment souhaité ni dans un camp ni dans l'autre.

Le fait est que le conflit ne commence pas immédiatement avec l'Eglise, pas plus qu'avec la monarchie. C'est la passion anti-aristocratique qui est dominante en 1789, passion dont la monarchie et l'Eglise seront plus tard victimes, avec les conséquences que vous connaissez - la Vendée en est la plus meurtrière - et qui se prolongent tout au long du 19ème siècle: l'Eglise et la monarchie, liées par le malheur, qui sont figure de rescapées et vivent plus des souvenirs du malheur que dans la volonté d'accepter la modernité.

Et pourtant ! On ne peut pas ne pas être frappé par les tendances lourdes de l'histoire de France, dans les deux siècles qui précèdent la Révolution, tendances qui conduisent à l'affrontement de la fin du XVIIIème siècle. Par la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, la monarchie absolue et l'Eglise catholique scellent main dans la main le pacte d'intolérance. Le souvenir des violences perpétrées contre les protestants pèse lourd, il me semble, dans l'anticléricalisme et l'hostilité à l'Eglise catholique, si forts dans la philosophie des lumières en France (il suffit de comparer le même courant intellectuel en Angleterre pour mesurer la différence).

Le problème de l'Eglise catholique est au centre des luttes politiques françaises au XVIIIème siècle, notamment entre les Parlements et la royauté ... Bref, la préhistoire du conflit entre l'Eglise catholique et la démocratie révolutionnaire est pleine aussi de bonnes raisons de croire à l'inévitable.

Cité: Comme le remarquait Jacques Julliard, la France a commémoré le bicentenaire de 1789 en... 1988. Il est donc possible de faire dès à présent un bilan de cette commémoration...

François Furet: Ce qui meurt en France aujourd'hui, c'est l'idée révolutionnaire dans ses modalités d'action historique, c'est l'idée qu'il faut recourir à la violence, au radicalisme politique, pour modifier radicalement la société et promouvoir le bonheur collectif. On peut constater qu'il n'y a presque plus de pensée ni de parti contre-révolutionnaires et, qu'à l'autre bout, le parti communiste est en déclin, le gauchisme aussi et qu'il n'y a plus de pensée révolutionnaire vivante.

Quand je dis cela, beaucoup, à gauche, pensent que je dis du mal de la Révolution. Ce n'est pas le cas. La France n'est plus révolu-

DOSSIER «REVOLUTION DE 1789»

tionnaire au sens des modalités de l'action parce qu'elle n'est plus aristocratique, parce qu'elle est devenue démocratique. Aujourd'hui, la gauche gouverne ce pays pour cette raison même, et elle peut le faire parce qu'elle n'est plus révolutionnaire et parce qu'elle bénéficie du consensus français sur la Constitution. Autrement dit, ce qu'il y a d'éteint dans la Révolution française ce sont ses modalités, et ce qu'il y a d'extraordinairement vivant, ce sont ses idées: l'idée des droits, de la souveraineté du peuple, de l'universalité de la loi... Il me semble d'ailleurs que ce sont ces idées-là que l'on va célébrer.

On peut aussi observer que la manière dont le consensus constitutionnel français a été acquis présente pour un historien un curieux caractère qui fera plaisir aux royalistes que vous êtes : notre constitution réintègre des aspects du principe monarchique puisque le président de la République est à la fois le chef de l'exécutif et le garant de la nation, l'arbitre suprême; et François Mitterrand a été réélu en 1988 parce qu'il avait une dimension de légitimité, au sens à la fois républicain et national. Un historien ne peut s'empêcher de penser que le présidentialisme des institutions est une manière que les Français ont eue de réconcilier l'Ancien régime et la Révolution, en installant quelque chose de monarchique dans une légitimité qui reste républicaine. C'est ce qui avait été tenté en 1789, et qui avait échoué. Pendant deux siècles, les Français ont cherché une solution de ce type et elle est en train de réussir. Je ne vois rien de désobligeant à dire qu'il y a une récupération du principe monarchique par la République: cela signifie tout simplement que l'exécutif est réincarné par un seul homme mais provisoire, selon la tendance des démocraties modernes.

Cité: Faut-il selon vous aller jusqu'à un mode héréditaire de cette incarnation du pouvoir ?

François Furet: Non. L'idée héréditaire est étrangère à la civilisation démocratique, même si elle peut coexister avec elle, comme en Angleterre (mais le pouvoir royal n'y dirige pas l'exécutif). Dans le cas français, il n'y a que le peuple qui puisse désigner le président.

Propos recueillis par
Philippe Cailleux
et Bertrand Renouvin

Le colloque «Célébrer 1789»

C'est à l'initiative de la Nouvelle Action Royaliste et de notre revue «Cité» que s'est tenu, le 19 novembre 1988 à Paris, un colloque consacré au bicentenaire de la Révolution française.

Sur le thème «Célébrer 1789», deux débats distincts ont eu lieu, qui ont réuni plusieurs spécialistes incontestés des questions évoquées. «Qu'est-ce que 1789?» fut la première question débattue tout au long de la matinée par trois invités réunis autour de Philippe Cailleux :

- Blandine Barret-Kriegel, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques et à l'Université de Paris I, auteur d'une thèse capitale sur «Les Historiens et la monarchie».

- Pierre Miquel, professeur à la Sorbonne, homme de radio et de télévision, qui a récemment publié «La grande Révolution»

- Jacques Solé, professeur d'histoire moderne à l'Université des sciences sociales de Grenoble, auteur, parmi d'autres ouvrages, de «La Révolution en questions».

Le second débat, animé par Alain Flamand concernait l'actualité de 1789. En l'absence du député socialiste François Hollande, il réunissait :

- Gilles Manceron, membre du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme.

- Lucien Sfez, professeur à l'Université de Paris IX Dauphine, auteur de nombreux ouvrages dont plusieurs se rattachent directement à la question évoquée («L'enfer et le Paradis», «La Symbolique politique»).

- Bertrand Renouvin, directeur politique de «Royaliste», auteur de «La République au roi dormant».

Dans les pages qui vont suivre, nous avons reproduit in extenso les interventions de Blandine Barret-Kriegel, Jacques Solé et Lucien Sfez, après qu'elles aient été revues par les intervenants. Les interventions de Pierre Miquel, de Gilles Manceron et de Bertrand Renouvin ont été résumées par nos soins, de même que les débats entre nos invités. Que ceux-ci trouvent ici nos remerciements pour leur amicale participation à ce colloque qu'un public nombreux a, pour sa part, animé par ses questions.



□ **Pierre Miquel et Blandine Barret-Kriegel.**



□ **Jacques Solé (à gauche Philippe Cailleux qui présidait le débat).**

«Célébrer 1789»

Débat

«Qu'est-ce que 1789 ?»

Premier intervenant, Pierre Miquel évoque le débat actuel entre les historiens de la Révolution française et le met en relation avec la situation politique actuelle. Pour lui, la question de savoir si la Révolution pouvait être évitée est toujours le signe d'une fermentation politique, comme on l'a vu au début du siècle, dans les années trente avec le «révisionnisme royaliste» puis dans le débat suscité par les thèses de François Furet. Ainsi, la question du «génocide» vendéen a été évoquée pour servir la droite au pouvoir. Mais que la droite fasse corps avec l'anti-révolution est un fait aussi nouveau qu'absurde: il suffit de relire Barrès pour s'en persuader. Si la discussion sur les causes est sans grand intérêt, il importe que la réflexion sur la Révolution conduise à une réflexion sur la République. En effet, «la Révolution est un bloc et la République est un fait. La mise en question de la République par la mise en question de la Révolution est une bonne chose car la République ne satisfait peut-être pas les désirs de tous les Français».

Répondant à Pierre Miquel sur la question du «bloc», Jacques Solé souligne que cette conception fait référence à une image légendaire de la Révolution, qui a pour but de fonder la République, mais qui se paie d'un effacement des contradictions et des complexités de l'événement afin de préserver son sens. Ainsi, on a peu ou mal parlé des massacres de Vendéens, qui n'entrent pas dans l'idée de Révolution. D'autre part, s'il est vrai que les recherches actuelles sur la Révolution ne peuvent échapper à leur environnement politique, on ne peut nier leurs apports. Ainsi, interpréter la Révolution en termes de continuité avec l'Ancien régime permet d'échapper aux

caricatures, «d'arracher la Révolution aux préjugés, aux logomachies répétitives de droite et de gauche, qui masquent la complexité de l'événement».

Cette complexité de l'événement révolutionnaire explique l'impossibilité de formuler un jugement tranché, poursuit Blandine Barret-Kriegel qui dit avoir «un cœur partagé». D'un côté, «comment ne pas avoir sur la Révolution française un point de vue stendhalien» en soulignant qu'elle a permis à l'Europe de sortir d'un état encore médiéval. Mais, pour la France, «il faut bien reconnaître que la Révolution a été une catastrophe». A la fin du 18ème siècle, la France avait une grande politique européenne et jouissait d'une prospérité économique sans précédent. Or, après la Révolution la France est exangue: il y a donc d'un côté l'avènement de la République, de la démocratie, et de l'autre cette catastrophe. «La Révolution, conclut Blandine Barret-Kriegel, a apporté l'Empire, alors que la monarchie avait été un grand progrès par rapport à l'Empire».

Ce bilan est vivement contesté par Pierre Miquel, pour qui le déclin de la France date de Louis XV. Pour sa part, Jacques Solé indique que, en 1802, la France est en paix pour la première fois depuis dix ans et domine la Belgique, la Rhénanie, la Suisse, la Hollande, l'Italie du nord. Sur le plan extérieur, il y a donc des acquis de la Révolution, qui ont été confirmés dans les premières années de Bonaparte. Mais Jacques Solé est d'accord avec B. Barret-Kriegel pour dire que le règne de Napoléon a conduit à la catastrophe puisqu'à la chute de l'Empereur la France est plus petite qu'à la fin de l'Ancien régime. Au terme de la Révolution, ajoute Jacques Solé, l'élite politique française a été incapable de mettre en place un véritable régime libéral et, pour résoudre ses difficultés, elle n'a trouvé qu'un aventurier qui a fait de la France un pion dans son jeu avec l'Europe.

Alors que Pierre Miquel affirme de nouveau que la Révolution est un bloc puisque ses auteurs, d'accord sur le fond, ne sont séparés que par les circonstances, B. Barret-Kriegel estime au contraire qu'on ne peut plus regarder la Révolution comme Michelet l'a fait au 19ème siècle. Pour le grand historien, la Révolution incarnait la justice et le grand débat de son époque était de savoir s'il fallait condamner la Révolution et revenir à l'Ancien régime, ou bien applaudir la

Révolution pour instituer la République. Or nous sommes sortis de ce débat, qui aboutissait à diaboliser la Révolution ou à la diviniser, pour plusieurs raisons. D'une part, nous savons depuis 1940 que la République n'est pas une et indivisible. D'autre part, il faut se demander pourquoi la République en France n'a pas réussi à se donner une constitution durable. Enfin, on sait que la monarchie n'est pas un bloc: il y a une histoire de la monarchie, et «la République doit beaucoup plus à la monarchie qu'elle ne l'avoue ou qu'elle ne le sait, dans l'ordre du droit politique». C'est parce qu'une partie du droit politique républicain est inconscient d'elle-même qu'il est plus important que jamais de distribuer les épisodes de la Révolution et de comprendre à quoi ils se réfèrent.

Au cours de sa dernière intervention Jacques Solé dresse un bilan nuancé de la Révolution. Pour lui, la Révolution est aussi une revendication de liberté, qu'elle a été loin de satisfaire, mais qui a été d'une grande fécondité dans quantité de domaines et qui fait désormais partie de notre héritage politique. Cette revendication s'est accompagnée de l'égalité des droits, elle aussi porteuse d'une formidable quantité de revendications non-satisfaites. Il y a là un bilan impressionnant et de longue durée. Quant au débat sur le «bloc», Jacques Solé rappelle, contre la légende d'un peuple uni, les mécontentements et les très nombreuses résistances - notamment sous forme d'indifférence, d'attentisme, de sabotage - qui s'expriment sous la Révolution. A tel point que, à la fin du Directoire, le gouvernement ne contrôle qu'un département sur deux. Une des grandes formes du mécontentement populaire est provoquée par la politique religieuse de la Révolution, qui a provoqué une cassure profonde dans le peuple français.

Ainsi, la Révolution a été une «maîtresse d'instabilité» comme le disait René Rémond, une maîtresse de violence. Certes, la Révolution a repris à la monarchie le vieux mythe de l'unité, tout en vivant de profondes contradictions: il y avait des partis, et personne ne voulait reconnaître leur existence. Cette obsession de l'unité rend compte de notre incapacité à jouer le jeu politique. «L'esprit abstrait, géométrique, cartésien des Français veut que ce soit le rassemblement qui fonde la politique, alors que c'est l'affrontement légitime, réglementé qui existe aux Etats-Unis. La Révolution n'a pas su mettre en acte la liberté des Modernes qui consiste à ce que

DOSSIER «REVOLUTION DE 1789»

chacun se sente bien au sein d'un Etat parce qu'il sait que ses intérêts privés ne seront pas atteints de manière illégitime - cela parce que la Révolution a été obsédée par la liberté antique, parce qu'elle a assigné à l'Etat la mission de rendre les hommes heureux. Stendhal savait que le bonheur devait être laissé aux individus. Et nous avons découvert récemment qu'il ne faut pas trop attendre de la politique».

Et Jacques Solé de conclure: «Je crois que la Révolution française n'est pas finie, mais la longue durée révolutionnaire se poursuit dans une perspective qui n'est plus celle des années 1789-99. Ce qui fait la fécondité d'une événement comme la Révolution française, c'est non seulement qu'on puisse en discuter de manière érudite comme aujourd'hui, mais c'est qu'on sente que ses principes sont encore porteurs d'aménagements et de conséquences actuelles. Et si la République ne nous satisfait pas, c'est que nous pouvons l'améliorer, dans des perspectives qui sont toujours celles de l'application des principes de 1789, jusqu'ici médiocrement appliqués.

«Célébrer 1789»

Intervention de
**Blandine
Barret-Kriegel**

N'étant pas spécialiste de la Révolution, je n'ai évidemment pas l'intention d'apporter des réponses exhaustives à une question d'une telle importance, ni de trancher le débat sur la question de savoir si la Révolution dans son ensemble a été en rupture ou en continuité avec l'Ancien Régime. Je voudrais cependant souligner deux points: d'une part, que les ruptures sont antérieures à l'évènement révolutionnaire lui-même, à 1789; d'autre part, que les continuités qui existent ne sont pas celles sur lesquelles on insiste le plus.

Dans l'histoire de notre culture, les vraies ruptures ont lieu un bon siècle avant la Révolution, lorsqu'apparaît, dans les années 1680-1690, ce que Paul Hazard a appelé «la crise de la conscience européenne». Il y a eu à ce moment-là un événement culturel de grande portée qui a été la défaite des sciences religieuses et de l'érudition. Evénement capital car la France était la terre d'élection de l'érudition classique et des sciences historiques. Nous devons à Mabillon la rédaction de LA DIPLOMATIQUE (1681) où se trouvent énumérés les critères qui permettent de distinguer un diplôme (une archive) d'un faux, et qui a permis aux historiens de faire l'histoire sur des documents. Nous devons aussi à l'âge classique la naissance

DOSSIER «REVOLUTION DE 1789»

des sciences humaines: les études orientalistes, la mythologie et la philologie comparées qui ont rendu possible la découverte de Champollion. Mais à la fin du 17ème et au début du 18ème siècle, dans la conscience publique française, dans l'opinion publique, l'intérêt pour ces études a été abîmé, naufragé, et il y a eu une condamnation de l'érudition au terme de trois grandes querelles: querelle de la diplomatie, querelle du spinozisme, querelle des Anciens et des Modernes. A la fin de ces querelles, un certain nombre de conséquences s'en sont ensuivies:

La première, et la plus importante, est l'idée que la connaissance des Anciens n'a pas un très grand intérêt: c'est par exemple ce que pense Voltaire.

La deuxième conséquence établit une séparation très tranchée entre ce qui relève des arts et des sciences d'un côté, et ce qui relève des lettres de l'autre. Ainsi Fontenelle range l'histoire dans la catégorie de l'éloquence. Ce faisant, on perd la dimension fondamentale de l'histoire ancienne, de l'histoire de longue durée, et on sépare les sciences considérées comme modernes et utiles des arts, des lettres et surtout des sciences historiques taxées d'invalidité et d'inutilité.

Une troisième conséquence concerne le droit politique. Le droit politique du 17ème siècle, en France comme en Angleterre et en Hollande, est un droit qui repose sur l'idée fondamentale qu'il existe une loi naturelle. Le grand texte de référence des penseurs politiques du 16ème et du 17ème siècle (Bodin, Spinoza, Hobbes), c'est la Bible. En revanche, au 18ème siècle, on assiste à une éradication complète de la référence biblique et à un retour en force d'une réflexion sur la romanité: tel est le cas de Montesquieu dans ses « Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains », et de Gibbons dans « Le déclin et la chute de l'Empire romain » qui voit dans le christianisme le triomphe de la barbarie sur la civilisation. Ce retour au modèle de la romanité est plus éclatant encore dans les œuvres de David à la veille de la Révolution.

Un certain nombre de thèmes fondamentaux de la culture de la

Révolution ont donc été dessinés un siècle auparavant. Evidemment, entre 1689 et 1789, il y a un changement d'échelle. Dans les années 1680, cette rupture ne concernera que les élites; en 1789, cette rupture touchera des masses beaucoup plus importantes. Mais les thèmes ont été déterminés un siècle plus tôt.

Le deuxième point que je voudrais souligner, c'est que la Révolution a gardé de l'Ancien Régime non seulement la maîtrise de l'Etat mais d'abord et surtout le droit politique. En effet, le droit politique qui a été conservé depuis la Constituante jusqu'à la Convention thermidorienne à l'exception de la période de la Terreur, est le droit politique de la souveraineté. Ce droit emprunte davantage au droit politique de la souveraineté de la fin du 18ème siècle qu'à celui du 16ème siècle. Il faut souligner qu'il y a eu en France un parcours, un destin de la souveraineté. Lorsque la doctrine de la souveraineté a été élaborée au 16ème siècle par Bodin et Loyseau, elle était essentiellement la doctrine d'un droit politique anti-impérial et anti-seigneurial. A la différence de l'Empire, le pouvoir souverain est un pouvoir fondé sur la loi, sur la paix; on donne au souverain le droit de glaive (*merum imperium*) parce qu'on l'enlève à tous les autres (plus de dispersion des justices, de la violence) et la conquête cesse d'être la dimension fondamentale de la politique. Par ailleurs, ce pouvoir souverain a des limites, très clairement établies par les légistes royaux: d'abord la loi divine à laquelle le pouvoir est soumis; ensuite la loi naturelle, c'est-à-dire, selon Bodin, les droits naturels des francs sujets: la propriété des biens et le droit à la sûreté. La troisième limite est celle des lois fondamentales, de la constitution coutumière. Or qui s'intéresse à l'histoire du droit de la souveraineté ne peut manquer de constater qu'il y a à la fin de l'Ancien régime une évolution. Cette évolution se marque par le fait que ces trois limites ont été peu à peu rognées.

D'abord, en ce qui concerne la loi divine. Au 16ème siècle et au premier 17ème siècle, la théorie du sacre énonce l'existence d'une transcendance divine qui fait que le roi n'exerce pas une puissance absolue puisque seul Dieu est tout-puissant. Or, au 18ème siècle, cette transcendance du divin que respectaient les rois subit une altération puisqu'on en vient à dire que, si toute puissance vient

de Dieu, le roi investi par Dieu n'a de comptes à rendre qu'à lui.

Au 17ème siècle, se développe également l'idée que le roi a une propriété éminente sur les propriétés de ses sujets. Quant au droit à la sûreté, il subit des atteintes qui ne sont pas minces dans le droit pénal à partir de l'ordonnance de procédure criminelle de 1670, laquelle institue la procédure de la question au cours de l'instruction. Dans leurs commentaires de cette ordonnance, un certain nombre de parlementaires construisent tout un raisonnement juridique qui s'oppose très directement au droit politique de la souveraineté. Ils considèrent le souverain comme un empereur, qui a droit de vie et de mort sur ses sujets, alors que le droit politique de la souveraineté dit exactement l'inverse: pour Bodin, ce qui différencie le souverain de l'IMPERATOR romain, c'est que les sujets ont droit à leur vie.

Enfin, dans la mesure où les parlements, qui avaient le dépôt des lois, sont entrés en rébellion contre le roi, la monarchie, à juste titre hostile au gouvernement de ses juges, s'est montrée de ce fait hostile au contrôle de constitutionnalité.

Il est important d'observer l'éradication de ces limites car, dans la doctrine de Rousseau, qui est l'un des pères fondateurs du droit politique révolutionnaire, la doctrine de la souveraineté est reprise et sera transmise, via les constitutions révolutionnaires, à notre droit politique. Mais il s'agit de savoir ce qui a été transmis: est-ce le droit politique de la souveraineté première manière, ou bien celui de la souveraineté seconde manière ? Je crois que c'est cette seconde manière qui malheureusement a été léguée, ce qui n'a pas été sans conséquences sur l'histoire républicaine elle-même. Je me borne à indiquer une de ces conséquences: lorsque les limites à la souveraineté sont effacées, les droits des sujets s'amoindrissent. En termes philosophiques, le droit politique de la souveraineté a tendance à produire une anthropologie déficiente, c'est-à-dire que les personnes qui sont en face du souverain sont trop faibles et que le souverain tend, en contrepartie, à la pose héroïque, à la surhumanisation. C'est une des lectures possibles que l'on peut faire de la Révolution, pendant laquelle le peuple est appelé à la pose héroïque, avec tout ce que cela entraîne de fausses représentations, de mise à distance des

liens familiaux et de destruction des droits naturels. Ainsi, la Révolution hérite sans doute plus qu'elle ne le croit de l'Ancien régime.

En conclusion, je dirais que 1789 n'est pas un commencement absolu, mais plutôt une conséquence de ce qui s'est passé au 17ème siècle. Aussi convient-il, pour terminer et dépasser la Révolution, de réfléchir aux transformations qui ont eu lieu au 17ème siècle dans le domaine de l'histoire culturelle et dans le domaine de l'histoire politique.

DOSSIER «REVOLUTION DE 1789»



«Célébrer 1789»

Intervention de

Jacques Solé

Parler en une quinzaine de minutes de la signification de 1789 est certainement très prétentieux. Vous me permettrez donc d'indiquer simplement une idée qui me semble fondamentale et pas toujours très bien comprise si j'en juge par ce que disait Michel Vovelle à Los Angeles: pour lui, une «position centriste» est intenable. Or je voudrais rappeler une vérité de bon sens: les hommes de 1789 ont voulu rompre avec le passé, et effectivement, il ont beaucoup aboli, beaucoup détruit - certes moins que la somme des ruptures qui sont intervenues par la suite - et il est vrai qu'ils ont voulu repartir presque de zéro. Or la plus récente recherche historique montre qu'il ne faut pas les prendre au mot. On ne rompt jamais totalement avec le passé et, même si on veut tout casser et tout régénérer, on dépend tout de même de ce passé.

Donc, la Révolution de 1789 est en bonne partie la fille de ce qui l'a précédé. Non pas, comme on disait auparavant de façon quelque

peu mécaniste et déterministe, la fille des Lumières: disons plus nettement et plus profondément, qu'elle est la fille d'une sorte de renversement du discours politique de l'Ancien régime: au cours des luttes qui marquent l'élite politique dans les dernières décennies pré-révolutionnaires, tout se passe comme si les différents attributs qui constituaient le dogme classique de la souveraineté monarchique se voyaient peu à peu critiqués, désagrégés et transférés - sans que leurs caractéristiques soient changées - à la nouvelle souveraineté nationale. Même s'il y a eu de très nombreuses différences d'interprétation sur ce mouvement, il n'empêche qu'il a tout emporté.

Aussi, je pense qu'il faut relativiser les reproches - ceux de François Furet notamment - adressés à la monarchie finissante qui n'aurait pas géré ce changement venu des profondeurs de l'élite et de sa pensée. Pour la monarchie, ce changement était extrêmement surprenant et intervenait de manière très complexe. Si la monarchie n'a pas réussi à affronter ce changement, c'est parce qu'il y a eu ce divorce - d'autant plus grave qu'il était relativement caché - entre le pouvoir traditionnel, son organisation traditionnelle, et les mentalités nouvelles de l'élite. C'est ce divorce qui a provoqué le principal choc de 1789. Même lorsque la monarchie, le 23 juin 1789, semble indiquer que, tout en voulant préserver l'ancien ordre aristocratique, elle accède aux désirs de l'élite concernant la nouvelle souveraineté nationale (après tout, le 5 mai déjà, Louis XVI avait traité les députés aux Etats généraux de représentants de la nation), il n'empêche que l'association de fait qui s'est produite entre la royauté et la minorité conservatrice des Etats, n'a fait qu'accroître le malaise, l'écart, le divorce, entre l'élite libérale (aristocratie et bourgeoisie révolutionnaire confondues) et la monarchie.

C'est là un premier point, qui montre que ce rattachement au passé est un rattachement à un passé conflictuel. De plus en plus, les historiens de la politique, de l'idéologie, ne font plus de 1789 un coup de tonnerre dans un ciel serein, ou le début d'une régénération faite par des hommes sans passé. Comme le dira Mounier, la France de 1789 n'était pas un bois rempli de sauvages: c'était un vieux pays

avec ses habitudes et nous allons voir que beaucoup sont restées. Mais il s'était produit une sorte de glissement de terrain idéologique à la fin de l'Ancien régime et son Etat traditionnel n'avait pas su le contrôler. Il est certain que quand un divorce très grave s'institue entre la mentalité des groupes dirigeants principaux et un appareil d'Etat armé de son idéologie traditionnelle, les chocs douloureux sont difficilement évitables.

Il y a un deuxième point sur lequel je voudrais insister: du côté de la tradition révolutionnaire, et pour beaucoup d'observateurs (Tocqueville fut le premier à le dire) il apparaît que, malgré l'ampleur des changements, malgré l'énormité des bouleversements survenus en 1789 et après, de nombreux éléments de continuité avec l'ancienne France sont demeurés dans la France révolutionnée. La structure juridique de la société a été certes changée, et c'est énorme, mais les équilibres entre les différents groupes de cette société ont peu changé. Dans la houle de la bataille politique, on a voulu un moment, partiellement, déchristianiser la France. Je ne crois pas qu'on y soit véritablement arrivé, dans la mesure où cette proposition a un sens. Si des phénomènes antérieurs ont continué à évoluer, l'Eglise de France, très durement frappée mais en même temps renouvelée d'une certaine manière par le Concordat et sa nouvelle alliance avec l'Etat, continuera de peser très lourd dans l'histoire de France.

La Révolution est souvent l'aboutissement du travail de la monarchie, par exemple dans le domaine de la centralisation de l'Etat, de la rationalisation de son fonctionnement - encore qu'il ait fallu l'apparition de Bonaparte, qui a d'ailleurs utilisé beaucoup de serviteurs de l'ancienne monarchie et beaucoup de leur esprit. Plus profondément encore, le peuple de France, qui pourtant en 1789 avait joué un rôle capital par son irruption momentanée sur la scène politique, a finalement très peu participé par la suite au mouvement révolutionnaire qui a été le fait d'une minorité de dirigeants. Ce peuple n'a pas versé dans la contre-révolution mais, frappé par les difficultés, déçu par les événements et par l'insuffisance de l'œuvre

révolutionnaire, il a très souvent posé aux dirigeants de la Révolution des problèmes aussi délicats que ceux auxquels le pouvoir monarchique avait du faire face avant l'année 1789 et pendant celle-ci. Je me demande d'ailleurs si ce peuple de France, qui est essentiel pour un historien, avant comme après la Révolution, n'a pas continué à mener en gros la même existence, et à connaître en gros les mêmes problèmes, tant l'économie échappait au volontarisme révolutionnaire. Il y a tout un ancien régime économique et social qui ne disparaîtra que vers le milieu du 19ème siècle.

Par cette brève intervention, je me suis efforcé de relativiser quelque peu la Révolution française, en insistant sur le fait qu'elle n'est pas l'irruption d'un monde nouveau mais le règlement de comptes relativement anciens, et en rappelant qu'elle n'a pas tout changé et qu'elle a laissé beaucoup de choses en l'état. Cette observation ne ne veut nullement péjorative à l'égard d'un événement fondateur qui nous a légué les principes de notre vie publique. Mais, vous le savez, il a fallu un siècle, et même deux, pour aménager ces principes. Il est sage, du point de vue de l'historien, de rappeler que malgré le lyrisme qui l'entoure, l'événement de 1789 doit être apprécié et critiqué sans passion excessive, et sans croire qu'il a tout changé et tout créé.

«Célébrer 1789»

Débat

«Que retenir de 1789 ?»

L'exposé de Gilles Manceron permet de relier le débat du matin à celui de l'après-midi. Pour lui, la Révolution n'est pas un objet froid, qui serait un simple objet d'études historiques: le retour à la mémoire que constitue sa commémoration doit être inséré dans les débats d'aujourd'hui. Après avoir rappelé que la Déclaration de 1789 s'inscrit dans un vaste mouvement d'idées venues d'Angleterre et des Etats-Unis, et qu'elle est le fruit des débats houleux et contradictoires de la Constituante, Gilles Manceron montre que la Révolution a posé des principes solides (la Liberté qui fait l'objet d'un consensus général, l'Egalité et la Fraternité plus problématiques, l'idée de citoyenneté qui a été souvent pervertie) mais sans parvenir à les faire vivre de manière pleinement satisfaisante. Ainsi, l'idée de l'unité de la nation semble impliquer que toute fraction est une faction: les hommes de la Révolution ont eu le tort de considérer que des groupes particuliers (les femmes, les groupes régionaux) ne pouvaient avoir d'expression sans devenir sécessionnistes par rapport à la nation. La centralisation opérée par la Révolution doit donc être critiquée, sans négliger le fait qu'il y avait une période d'état d'urgence.

Quant à la question de la citoyenneté, Gilles Manceron estime qu'elle doit être repensée, notamment dans deux domaines. Le premier concerne la place des résidents étrangers: il importe de les faire participer à la vie locale, et la France est sur ce point en retard par rapport aux pays scandinaves, à la Hollande, à la Grande-Bretagne (statut particulier des résidents du Commonwealth). Quant au statut des étrangers, la France n'est pas la plus fidèle aux valeurs positives de 1789. Le second domaine est celui du droit des jeunes. Contrairement à d'autres législations européennes, nous avons maintenu dans notre droit le principe de l'incapacité juridique des mineurs, qui ne peuvent s'adresser directement à un juge. Or peut-

DOSSIER «REVOLUTION DE 1789»

on se satisfaire du passage sans transition d'une minorité absolue à une majorité complète ? D'autres législations envisagent les choses de manière graduelle, en conférant un certain nombre de droits à partir de 12, 14 ou 16 ans. Ces questions juridiques doivent être replacées dans la question plus vaste de la place des jeunes dans la société et dans la perspective de l'éducation aux droits de l'homme, qui est indissociable de la participation des jeunes à la vie collective - que ce soit à l'école ou dans la vie associative. Ainsi, conclut Gilles Manceron, «l'idée des droits de l'homme ne peut être considérée comme quelque chose de définitif, de mesurable. On ne peut la définir que par ce qu'elle n'est pas: c'est tout ce qu'on n'accepte pas de voir retiré à un homme. C'est donc une idée qui évolue avec le temps, avec l'évolution des mœurs. Et si nous n'avancons pas dans l'idée des droits de l'homme, si nous en restons à ceux qui ont été proclamés en 1789, nous ne sommes pas fidèles à l'essence et à l'esprit des Droits de l'Homme».

Bertrand Renouvin exprime son accord avec Gilles Manceron. La commémoration se fait de manière scientifique et intéressante, et quiconque voudrait poser la question de la Révolution en termes de guerre civile rencontrera le vide. La célébration est quant à elle problématique, en raison de ce que dit Lucien Sfez sur la contradiction de 89, et parce qu'il y a une épreuve dans la Révolution, qui est une épreuve pour l'homme lui-même. La Révolution ne peut être définie ni comme une base solide, ni comme un bloc: c'est un projet tout à fait nouveau qui s'exprime dans la volonté de fonder un homme nouveau, une société nouvelle, et un nouveau mode de souveraineté. Or ce projet fondateur ne se réalise pas, et la politique révolutionnaire va à l'encontre de ses objectifs proclamés. Il ne faut pas oublier que c'est la Révolution qui invente la haine de l'étranger, la guerre de masse, et que c'est la 3ème République qui crée un statut particulier pour les étrangers. Surtout, la Révolution française est une épreuve pour l'homme. Dans son livre sur Sieyès, Jean-Denis Bredin cite une phrase de Quinet disant que «le changement violent se faisait dans les choses, il se faisait aussi dans les hommes. Aucun n'avait le pressentiment de l'homme qu'il portait en lui». Ainsi, la Révolution a proclamé les droits de l'homme, mais sans savoir ce que l'homme portait en lui d'atrocité et d'horreur. Cela ne signifie pas que les hommes de la Révolution étaient méchants, mais que les

événements ont révélé la possibilité de faire le mal que chaque homme porte en lui. Cette vérité est connue depuis la Révolution, mais il a fallu attendre les totalitarismes pour qu'elle soit reconnue. De ce point de vue, la Révolution française est terminée: nous savons que l'homme peut porter le mal, quelque soit son idéologie politique.

Quant à la célébration, il y a deux possibilités: ou bien la célébration mythologique, qui paraît compromise en raison des acquis de la recherche historique; ou bien une interrogation sur notre temps à partir de l'événement révolutionnaire. Or nous avons, depuis 1789, recréé beaucoup de ce que la Révolution avait voulu détruire: une noblesse républicaine, une cour, des corporations, et aussi un pouvoir qui comble mieux que par le passé l'absence de roi. Nous avons en effet un semblant de monarchie, qui existe dans la contradiction puisque ce pouvoir balance toujours entre deux excès: l'excès de technique, de gestion, par quoi le pouvoir se dépolitise; l'excès courtisan, idolâtrique, quant à la personne du chef de l'Etat. Ce pouvoir de type monarchique peut être intelligemment exercé par le chef de l'Etat, mais il est toujours exposé à ce double dérapage. Dès lors, il peut y avoir retournement de la célébration, puisque les citoyens pourraient demander des comptes sur la noblesse républicaine, sur les priviléges, sur le mode d'exercice du pouvoir, sur la citoyenneté. Selon Bertrand Renouvin, la Révolution française est terminée en ce sens que nous ne croyons plus aux grands projets politiques fondateurs, dans la mesure où il y a un soupçon sur l'homme lui-même dans sa capacité à se détruire. Mais il y a la logique de la Révolution française, l'imaginaire de l'égalité qui continue d'opérer et qui peut se retourner contre un certain discours sur la Révolution.

Lucien Sfez se dit médiocrement satisfait de l'équilibre institutionnel réalisé, et rejoint sur ce point les critiques de Bertrand Renouvin. Il regrette que la question des institutions ait été mise de côté, comme si elle ne devait plus jamais se poser. Mais cela ne signifie pas qu'il faille souhaiter une monarchie héréditaire. Bertrand Renouvin lui rétorque que l'institution d'un pouvoir pleinement légitime permettrait d'éviter les deux excès contraire de la technocratie et de l'idolâtrie, comme on le voit dans les monarchies européennes d'aujourd'hui, alors que l'ambiguïté de notre

DOSSIER «REVOLUTION DE 1789»

régime politique place le chef de l'Etat dans de douloureuses contradictions. Ces remarques entraînent un échange que nous reproduisons littéralement:

- Lucien Sfez: Le tissu de contradictions existe. Théoriquement, la situation est quelque peu intenable du côté des révolutionnaires et de leurs héritiers - et pratiquement aussi. Tu as également raison de dire que la légitimité monarchique est plus complète que celle que nous avons. Donc tu es d'accord avec toi-même, et pourtant je ne suis pas d'accord avec toi. Pourquoi ? Peut-être parce que je pose la question des fondements. Au nom de quoi ? Pourquoi veux-tu cela ? Parce que c'est plus fonctionnel ? Pas seulement, c'est d'ordre plus élevé. Mais alors, où est le fondement ? Peut-être n'avons-nous pas les mêmes fondements métaphysiques. Tout de même, le roi d'Ancien régime, le droit divin, c'était quelque chose. Pour répondre en termes d'aujourd'hui, ce droit divin s'était imposé par l'histoire. Cela, c'était très fort, cette sédimentation, ce dépôt historique. Mais après ? Il y a eu deux siècles de rupture. Alors quel fondement ? Ce n'est plus l'histoire. Mais si ce n'est pas la fonctionnalité...?

B. Renouvin: N'exagérons pas la question du droit divin, qui signifie que le pouvoir est accordé par permission divine: pour un catholique, Mitterrand est autant de droit divin que Louis XIV. Quant à l'histoire, nous y sommes tous inscrits. Nous sommes autant les héritiers de la Révolution française que de l'ancienne France - dans notre conception de l'Etat et parce que c'est la monarchie qui a inventé la nation... Comme le disait Michel Rocard, que je cite rarement, «notre projet est inscrit dans la géographie et dans l'histoire». Le pouvoir qui se situe dans ce projet est un pouvoir qui a sa légitimité, comme de Gaulle l'avait compris. Donc les fondations demeurent, même si beaucoup d'éléments se sont ajoutés - la fondation monarchique comme la tentative de fondation révolutionnaire.

- Lucien Sfez: En somme, c'est une affaire d'investissement symbolique et affectif. Nous n'avons pas exactement la même formation, et c'est la constellation d'images symboliques auxquelles nous nous référons qui fait que nous ne parvenons pas aux mêmes conclusions - même si c'est le même objet que nous cherchons. Il n'y a pas que la raison, il y a aussi le sentiment...

Le débat, qui se poursuit avec la salle, fait espérer un autre colloque autour des questions qui ont été soulevées.

«Célébrer 1789»

Intervention de

Lucien Sfez

Que retenir de 1789 ? L'essentiel, c'est-à-dire la théorie. La théorie, donc ses contradictions, ses failles, ses incertitudes, ses apories.

La théorie de 1789, c'est une forme spéciale qui tente d'adapter la question, plus ancienne que 89, de la représentation et de l'expression. Représentation et expression sont deux systèmes qui se compensent l'un l'autre: pour que les choses fonctionnent dans l'ancienne monarchie, il fallait qu'il y ait compensation entre la représentation (les parlements, les circonscriptions administratives) et l'expression, c'est-à-dire le corps du roi.

Arrive 89. La forme alors donnée au problème de l'équilibre entre la représentation et l'expression est une forme un peu bâtarde, en ce sens que la question du chef telle qu'elle est posée va rester incertaine jusqu'à nos jours. Mais cette incertitude sur l'essentiel, qui est la faiblesse de 1789, c'est aussi la force du mythe de 89, comme je vais tenter de le montrer en examinant cette incertitude puis cette force.

1) Les incertitudes théoriques de 1789

Comment se pose, aujourd'hui, la question du chef ? D'un côté, il y a ce que j'ai appelé la «communion sur la colline» - c'est Barrès. De l'autre, ce sont les «shadows communion», les communions de l'ombre, militantes. Or il y a hésitation permanente pour fusionner

les deux modèles, et la question du chef demeure. Pourquoi ? Chez Rousseau, il y avait des traces d'opération symbolique de type sacramental: d'un côté, c'était la loi de la conscience intime chez l'individu, de l'autre le rite de l'assemblée populaire. Rousseau parle de la «sainteté du contrat»: ces rites de l'assemblée populaire actualisent l'opération symbolique fondatrice du contrat social.

Mais la mécanique se détraque vite: ivrogneries, pillages, luttes de factions, et surtout les intérêts particuliers qui tendent à prédominer constamment sur l'intérêt général. D'où la nécessité pour les révolutionnaires de dresser des limites, de les conserver férolement dans le délire froid et brûlant d'un Saint Just. La libération du désir, l'amour comme fusion, rendent les hommes égaux - mais hors du quotidien. Dans le quotidien, reviennent les activités particulières, les désirs individuels, et l'unité se perd. Maintenir l'unité ne peut venir du Soi égoïste. Le désir universel doit se perpétuer dans un cadre, et ce cadre c'est la Constitution. Ce cadre doit être universel: la vraie science, la vraie liberté, la vraie sûreté se trouvent dans la Constitution, hors de laquelle il n'y a rien. Sont alors chassées les analogies, les ressemblances, entre le corps des institutions et le corps d'un homme. A partir de 1791, le roi ne peut plus devenir qu'un simple représentant, alors qu'avant 1789 le roi pouvait encore se donner pour la totalité du royaume - son intelligence, sa splendeur, sa beauté, sa sagesse. François Ier incarnait la beauté du royaume, Henri IV son intelligence robuste, Louis XIII sa sagesse, Louis XIV sa puissance, et Louis XV fut longtemps le roi d'amour, jusqu'à ce que les choses tournent mal. Chaque roi incarnait synchroniquement l'ensemble des valeurs de son temps et symbolisait diachroniquement la lignée des rois: la France du temps, la France éternelle. En 1789, le roi devient un représentant parmi d'autres alors qu'il se prend pour le représentant de la France éternelle. Impossible ! Il est alors chassé, exclu, décollé.

Ici, la Révolution va dégénérer en délire militant et en terreur. Pourquoi ? Parce que les frères ennemis restent seuls, s'entre-dévorant, déchirés, coupables de la mort du père - ce père qui se voulait un symbole alors qu'il n'était plus qu'un signe parmi

d'autres. Comment faire pour remplacer ce symbole absent ? On va le remplacer par une figure universelle, abstraite, et la Constitution ne suffit plus. Après la mort du roi, il faut plus que la Constitution, il faut que la loi de la Révolution soit elle-même gravée en lettres de sang dans une sorte d'insaillibilité despotique terrible: c'est la mort, ou c'est l'exil. C'est-à-dire qu'en dehors de la Révolution, ce ne peut être que la mort. C'est cela qui permet de fonder (car il faut toujours de la transcendance) c'est cela qui fait qu'il y a autre chose que ce qui est au moment où cela se passe - et c'est cet autre chose qui fonde ce qui est.

Les individus aussi sont à éliminer, même Robespierre et Saint Just lorsqu'ils montrent l'extraordinaire contradiction d'un système qui les conduit au fond à être des voix totalement solitaires et personnelles. Si on sort du tableau, on brûle, on décapite: sacrifice expiatoire d'un sujet privé, cruauté, non au profit du tyran, mais pour que subsiste la répression. C'est cela le délire rationnel de la Révolution, l'achèvement du délire représentatif, sa caricature. La Révolution se rend très bien compte de ce délire et tente de l'atténuer par de l'expression, par un retour au pouvoir personnel traduit en termes symboliques par l'arrivée de l'abeille et de l'aigle impérial. Le problème du chef se pose de façon très claire: l'aboutissement de 1789, c'est le pouvoir personnel.

2) La force symbolique de 1789: sa polysémie

Tel est, rapidement évoqué, le film théorique de 1789. Mais les images qui nous ont été léguées sont polysémiques: dans l'ensemble de ce film théorique que je viens de résumer, des images différentes, et parfois la même image, peuvent appeler les investissements affectifs les plus contradictoires.

Prenons le cas du rituel de la fête. Le rituel actualise le sacrifice en temps présent, il décrit le retour de l'ancêtre fondateur parmi les vivants, le passé et le présent sont liés. La fête c'est le délire de la multitude, c'est le succédané des grands rituels mobilisateurs, la célébration d'une croyance commune, c'est une COMMUNION.

DOSSIER «REVOLUTION DE 1789»

Dans la fête révolutionnaire, il y a deux pôles: la «vraie» fête, à la Michelet, irrationnelle, éphémère, spontanée: la Révolution en marche, l'union. L'autre pôle, c'est celui de Mirabeau qui veut quadriller le territoire par des fêtes programmées par des textes: on veut en permanence encadrer le peuple, l'arracher à son ignorance, pour qu'il soutienne la politique révolutionnaire. Or ces fêtes sont travaillées par des interprétations tout à fait différentes:

- il y a les interprétations en continuité: on dit que la fête est toujours possible (démocratie libérale avancée, socialisme démocratique, consensus) et c'est là la version optimiste. Mais il y a aussi la version pessimiste en continuité: cela peut être les fêtes nazies, ou encore les fêtes rock où il y a unité vivante du public et de l'orchestre qui se traduit par la seule médiation du chef d'orchestre. Songez au film de Fellini, où tout s'effondre parce que le chef d'orchestre est atteint: nous serions capables d'interpréter ce film dans un sens démocratique, ou ultra-droitier, ou encore monarchiste à votre façon à vous: polysémie et force de la polysémie.

- il y a les interprétations en discontinuité, par exemple celle de Baudrillard: la fête, c'est fini, il n'y a plus que des simulacres - ce qui n'est pas faux. On peut aussi dire, de façon plus positive, que grâce à la musique, grâce à certaines fêtes musicales autour de SOS Racisme, un certain nombre de choses ont pu se modifier dans notre pays.

Alors, fête du *fuhrer* ou fête autogérée ? Fête colmateuse de brèches, ou fin de la fête ? Toutes les interprétations sont possibles en même temps, et c'est à cette conclusion que je voulais en venir: c'est la contradiction de 1789 qui fait sa force. Si nous revenons à la question centrale qui est celle du chef, je dis que la vie de la République est scandée par un appel au chef, ou encore par un refus du chef au nom de la représentation démocratique. Telle est la scansion, la contradiction. Ceux qui, ici, s'intéressent à l'avenir de la monarchie, désignent l'absence du roi. Sur ce point je tombe volontiers d'accord. Mais ce roi sera-t-il représentant comme les autres, et dans ce cas acceptable par l'évolution des esprits, ou sera-t-il celui qui fonde ? Dans ce cas il trouvera en face de lui tous ceux qui sont les héritiers de la Révolution française... En ce sens, nous n'avons pas encore surmonté la Révolution française, et je ne peux être d'accord avec ceux qui disent qu'elle est terminée.

N.d.l.r.: Sur tous ces points, voir Lucien Sfez: *L'Enfer et le Paradis, critique de la théologie politique*. P.U.F. 1978

Les prémisses de la Révolution en Limousin

Le texte qu'on va lire est extrait de la première partie de l'essai en préparation : « La Grande Peur de Saint-Angel ».

(1) Archives de la Haute-Vienne. FF2. Police.

Lettre sans signature, datée de Limoges, 4 août 1789 :

« ... Hier soir, on nous a amené neuf rebelles qui étaient dans une forest près de Saint-Angel, qui se préparaient à fondre sur une communauté de Bénédictins. Il y a dans le nombre des neuf un chevalier de Saint-Louis, le comte de Douhet, et M. le chevalier de... Les autres sept sont des domestiques et des paysans... On est porté à croire que les Anglais fomentent les troubles en France. Les conjectures se manifestent tous les jours à l'infini » (1).

Béni soit l'anonyme - bourgeois instruit, sans doute - qui nous lègue en si peu de lignes la rumeur qui courait à Limoges ces jours-là ! Et qu'importe s'il se trompe, ou s'est laissé tromper sur plusieurs points. Nous aurons bien loisir de le rectifier, et même de remonter les mensonges à leur source. L'important n'est-il pas, en cette première rencontre, de sentir à travers ses mots l'incertitude d'un homme à qui les événements paraissent absurdes. Il les rapporte pourtant, non sans scrupule, tels qu'il les a pu apprendre ou constater : deux gentils-hommes reconnus et leurs valets s'embusquent pour mettre à sac un monastère. Et pourquoi pas ? Tout n'est-il pas devenu imaginable, depuis peu ?

Mais si déraisonnable en même temps, qu'il faut bien supposer un ennemi à l'œuvre en sous-main. Un ennemi héréditaire de la logique et du bon sens, et du génie français. Ce serait une nation étrangère et folle, fascinée de nonsense, qui fomenterait chez nous des troubles qui lui ressemblent ? Les Anglais.

Pourtant, d'autres conjectures sont tout aussi plausibles, puisqu'elles se manifestent tous les jours à l'infini. Et voilà le drame : au gré de l'interlocuteur, le danger peut venir de gauche comme de droite, du nord comme du sud, d'Espagne comme d'Autriche, des évadés du bagne comme des chômeurs et vagabonds, il peut venir du tiers comme de la noblesse, des paysans ou même du clergé, il peut venir du Roi comme de l'Assemblée. Selon que l'un sévit ou que l'autre se cabre... Tout est péril. Tout est souci.

Voilà dans quel état la grand'peur de juillet a laissé le bon peuple de Limoges.

Remontons simplement deux semaines en arrière, au 14 juillet...

Les événements de Paris mettent trois jours à descendre, si bien que le 14 au matin arrive la nouvelle du renvoi de Necker. Consternation. Le Roi bannit celui dont on attendait tout, et pour le remplacer par qui ? Breteuil.

Murmures, agitation. On s'assemble à l'Hôtel de Ville pour délibérer, puis, pour manifester, devant le bâtiment de l'Intendance. Car voilà ressurgis tous les soucis que l'on croyait calmés: la menace de disette, de brigandages, de coup d'état des privilégiés sur les conquêtes du Tiers-état, d'intimidation par la Cour de la toute neuve Assemblée... Et chez les mêmes, secrètement, les angoisses inverses: la peur d'être engagé dans des bouleversements plus profonds que prévus, la culpabilité d'enfreindre, le vœu de s'en remettre à plus puissant que soi, ou la hargne de s'en prendre à lui pour l'ébranler...

D'où cet afflux de peuple sous les fenêtres de M. l'Intendant.

Pierre, Marie, Charles Meulan d'Ablois, contrairement à ses deux glorieux prédecesseurs, MM. Turgot (1761-1774) et d'Aine (1775-1783), a perdu le privilège d'être considéré comme un homme tout-puissant. Il n'est plus que le bras d'une administration centrale qui, depuis quelque temps, est ouvertement contestée. Elle est même soupçonnée de comploter sans trêve contre la dignité des corps municipaux. C'est une évolution générale en cette période, surtout dans la Provence et l'Aquitaine où la vieille ambition fédéraliste s'est réveillée. La noblesse provinciale, trop longtemps écartée de la politique, y voit une occasion de se remettre en selle sans passer par la Robe qu'elle méprise ni par la Cour qu'elle exècre. Elle est, plus que le Tiers, à l'avant-garde du combat pour l'autonomie provinciale et municipale. L'ironie voudra qu'elle soit payée en retour de jacobinisme - et d'exil... Quelques mois plus tôt, le baron de Poissac, Conseiller au Parlement de Bordeaux, qui va présider les élections aux Etats Généraux du Bas-Limousin, revendiquait, de Tulle, au nom des Gentilshommes de Guyenne la réunion du Limousin à l'ancien Duché d'Aquitaine. Meulan d'Ablois a beau qualifier son pamphlet de «cri de sédition», il ne pourra mieux faire. Il n'est plus lui-même qu'une cible à viser, un symbole à rendre responsable des maux et des menaces, imaginaires ou non, que le courrier de Paris vient de ranimer dans les discours.

C'est pourtant lui qui tient encore les rênes, d'une main modérée, mais ferme - non sans esprit - appuyé sur un personnel tout à sa dévotion. Il l'a prouvé ces derniers temps en répondant efficacement à deux des trois angoisses des sujets limousins: les approvisionnements en farine, l'ordre public, la troisième dépassant ses compétences locales, puisqu'il s'agit de l'Assemblée de Versailles dont on reparlera.

LES GRAINS

Meulan d'Ablois a sa petite expérience à ce sujet. Dans son poste précédent, à Montauban, il a bien connu les négociants Perrouteil, père et fils, au moment où Turgot, premier ministre, les a si vainement persécutés. L'affaire se résume à peu près ainsi:

On sait toute l'importance que les gouvernements de la seconde moitié du XVIII^e siècle accordèrent au problème de l'approvisionnement en grains. Devant les pénuries récurrentes et brutales qui livraient à la cruauté de la famine les petits du royaume cependant que, souvent, les greniers étaient pleins, on soupçonnait un vice dans l'organisation du commerce, un effet dissuasif des barrières territoriales, et surtout de honteuses manœuvres et spéculations. Certains, les yeux rivés sur les villes de la Hanse ou sur l'Angleterre, préconisaient la levée pure et simple de toute entrave et taxation, affirmant qu'en France comme ailleurs, le libre-échange ne manquerait pas de dicter au marché une loi raisonnable par nature, la demande créant l'offre et la rareté fixant le prix.

Une première réforme en ce sens physiocratique avait été tentée en 1764 par Bertin, puis par l'Averdy. Cinq ans après, l'abbé Terray - qui devait

être le dernier contrôleur général des finances sous Louis XV - accédait au pouvoir. C'était le 24 décembre 1769, au milieu d'une crise des subsistances qui laissait les économistes libéraux désemparés, et les campagnes pauvres comme le Bas-Limousin, livrées à tous les maux qu'une mauvaise récolte entraîne: dénutrition, maladie, désespoir.

Il suffit de citer la lettre en forme de supplique qu'une petite paroisse de la montagne limousine adressait à Limoges, cet hiver-là:

*Election de Tulle
Paroisse de Sérandon
à
M. l'Intendant de la Généralité de Limoges*

Supplient humblement les pauvres paisans et manans habitans de la paroisse de Sérandon disant qu'ils sont affligés d'une maladie épidémique dont il en meurt 3, 4 ou 5 par jour. Comme ils n'ont point les moyens d'appeler ny médecin ni chirurgien, ni d'avoir de quoy faire de bouillon, ils ont recours à vos charités, o père des pauvres, affin que ce considéré il vous plaise de vos grâces leur tendre vos mains secourables en enjoignant au sr Laselve, médecin de Neuvic, et au sr Saladis d'aller au secours de cette paroisse affligée et de leur faire distribuer de la viande pour leur bouillon. Les suppliants ne cesseront, Monseigneur, d'offrir au Seigneur leurs voeux pour la prospérité de votre grandeur.

Probablement rédigée par le Curé du lieu, Me Duclos, la supplique se conclue par une attestation du principal seigneur, le châtelain de Marèges, dont la petite fille épousera l'un des sus-dits « rebelles de Saint-Angel »:

Nous, segr comte de Bellegarde, atestons que ladite paroisse est dans l'état le plus à plaindre et a grand besoin de quelque secours (2).

L'Intendant - père des pauvres - ainsi apostrophé n'est autre que M. Turgot, à qui l'abbé Terray, dès le 30 décembre, a fait allouer 150.000 livres, tant pour les secours d'urgence aux indigents (80.000 livres en riz) et l'emploi des chômeurs en ateliers publics, que pour faire une avance sans intérêts aux négociants en blé, charge à eux « pour leur compte et à leurs risques, périls et fortune » d'activer leur commerce d'importation.

On voit d'emblée que l'interventionnisme du nouveau Contrôleur est loin d'être opposé à la liberté du commerce. Il fournit des secours aux pauvres dans la détresse, et des incitations aux entrepreneurs hésitants. D'ailleurs, tout entiché qu'il soit de physiocratie, Turgot se conforme au plan et ne se contente pas de renforcer les garnisons dans les zones sensibles (35 hommes à Meymac, non loin de Sérandon, et une compagnie entière à Brive...). La responsabilité de l'Etat dans l'approvisionnement du peuple prime sur la philosophie. Et c'est, à fonds perdus, 225.136 livres que la Généralité de Limoges reçoit et répartit pour les deux campagnes 1770 et 71.

Dans ce même esprit, Terray institue aussitôt la Régie des Grains (anticipant d'un siècle et demi notre Office National Interprofessionnel des Céréales !). Il s'agit de réglementer le statut des négociants afin que cesse la spéculation privée, et notamment celle, éhontée, des « officiers de police et de finances détenteurs des secrets de l'administration, les premiers pouvant créer artificiellement la pénurie, les seconds pouvant utiliser à des opérations personnelles les fonds dont ils étaient détenteurs pour le compte du Trésor Royal et dont ils n'avaient à rendre compte que bien longtemps après leur réception »(3).

Entre autres négociants concernés, Perroutau, père et fils, s'étaient à Montauban engagés dans la Régie sous l'impulsion de l'Intendant de l'époque qui avait nom... Meulan d'Ablois. Et cela, avec un zèle d'autant

(2) Archives du château de Marèges.

(3) Lucien Laugier, « Turgot ou le mythe des réformes », éd. Albatros, 1979, p. 28.

plus convaincu de part et d'autre, que l'un des quatre contrôleurs nationaux de la Commission des Blés chargés de veiller à la rigueur des opérations était M. de Sartine, beau-frère de ce même intendant.

On voit donc assez bien se dessiner deux fronts. Face aux illuminés du libre-échange, de l'anti-étatisme et de la déréglementation économique, une équipe d'administrateurs réformistes s'est constituée, qui vise à une gestion réaliste et sociale des approvisionnements, fondée en quelque sorte sur le concept d'économie mixte. Qui plus est, la classe des négociants collabore à l'initiative et s'accommode sans mal de la seule entrave qu'impose la conjoncture: l'interdiction d'exporter les céréales à l'étranger.

C'est pourtant sur ce point que les «libéraux» vont s'arc-bouter pour discréditer le système Terray dans l'opinion des gens «éclairés», et pour hisser au faîte de la célébrité son adversaire encore limousin, Turgot. Louis le Bien-aimé décédant, c'est à ce «meilleur économiste de France» que le jeune Louis XVI confiera le sort des finances en 1774.

Le conseiller d'Etat Sartine est aussitôt disgracié en même temps que les têtes de la Régie des Grains; la «libre circulation» est édictée en septembre et, pour faire exemple, des procédures d'enquête sont engagées contre des négociants qui avaient joué le jeu de la précédente administration.

Parmi eux, père et fils, les Perrouteil de Montauban, auxquels Meulan d'Ablois est maintenant sommé de demander des comptes. Avant même d'être instruite, l'affaire est livrée à l'opinion comme scandale. Elle se perdra dans les sables. Mais le mal est fait; avec eux, c'est toute la politique de Terray que l'on a durablement discréditée.

Pourtant, les théories inverses ne résistent pas à l'épreuve des faits. Dès avril-mai 1775, éclate contre Turgot cette «guerre des farines» dont les émeutes ont été soulevées par le vide juridique où ont proliféré aussitôt les spéculateurs, mais aussi par ceux que révoltait le laisser-faire étatique. On frémît devant les procédures d'exception, l'arbitraire et la cruauté de la répression qu'un ministre tant louangé crut bon de mettre en œuvre pour ne pas revenir sur ses propres lubies.

Or, Meulan d'Ablois, tout fonctionnaire qu'il est, n'a cessé de défendre ses partenaires et administrés. Par deux fois, en octobre 1774, il atteste leur bonne foi et conduite régulière, et déplore les torts injustes qu'on leur fait.

Dès lors, il est déplacé, et remplace M. d'Aine à Limoges. Il est, autant dire, «limogé». Placé en résidence surveillée dans le haut-lieu du fanatisme turgotiste et libéral. Fanatisme qui survivra à la disgrâce du ministre en 1776 et constituera le capital de confiance du financier Necker, que le Roi, justement, en ce 11 juillet 1789, vient pour la seconde fois de congédier. Entretemps, M. de Sartine - que le Genevois avait su à son tour expulser en 1780 de son Secrétariat à la Marine - est revenu au pouvoir dans un poste-clé: il est Préfet de Police à Paris.

De toutes ces affaires, il est aisé de conclure que son beau-frère et allié Meulan d'Ablois ne doit pas se sentir en confiance auprès des cercles avancés de la province limousine. D'autant moins qu'il ne semble couvert par aucune appartenance discrètement protectrice, n'ayant fréquenté qu'en visiteur à Montauban la loge «La Bonne Foy», et ne figurant pas davantage au tableau chez «Les Frères Unis» de Limoges.

La foule sous ses fenêtres crie que, Necker parti, c'est le pain qui va manquer. Elle a oublié les mesures prises: les 16.000 livres obtenues de l'Etat, la souscription publique qui se solda aujourd'hui à 39.650 livres et 18 sols, et que ces fonds suffisent pour indemniser les boulanger qui ont obligation de vendre au-dessous du prix taxé, et même de donner leur ration gratis aux indigents. Meulan le leur rappelle. On lui répond que l'approvisionnement en grains n'est pas assuré, que des brigandages sont à craindre sur les routes... C'est affaire de police, et il y veille. On le somme de

réquisitionner sur place toutes les réserves que des propriétaires accaparent. Il s'y refuse, invite une délégation à monter contrôler le bon état des comptes et des stocks disponibles, et annonce en passant l'arrivée sur la place d'un détachement de cavalerie que M. de Sarcus amène faire l'exercice.

La peur du militaire supplée aux convictions fragiles. On s'écarte, et lentement regagne son quartier. Mais l'habitude est prise de vouloir faire pression en masse et sous tous prétextes. On ne s'en privera pas à la moindre émotion.

L'ORDRE PUBLIC.

Les émotions ne devaient pas manquer.

C'est le 17 juillet qu'on apprit à Limoges comment les Parisiens avaient pris la Bastille.

On a beau dire la fièvre dans laquelle l'événement fut aussitôt traduit en langage héroïque et chanté en tous lieux comme la première strophe d'une épopee libératrice... Cela ne laissa pas aussi d'inquiéter. D'ailleurs, on ne saisit rien de la dynamique révolutionnaire si l'on ne rend pas compte de cette ambiguïté: ce qui exalte les esprits est aussi ce qui les fait trembler. Entre ces passions, les acteurs se partagent selon leurs dispositions propres. Mais depuis le début, en chacun comme dans l'ensemble de la société, la même dialectique est à l'œuvre: l'exaltation provoque à la transgression, qui motive la terreur, dont on ne peut se délivrer que par une nouvelle fuite en avant dans le fantasme, d'où transgression, terreur... Perpetuum mobile.

Il s'agit de ne pas se laisser distancer; de ne pas rester seul avec sa peur; il s'agit sans relâche - même sans conviction préalable - de coïncider avec les paroles et les gestes du mouvement; quels qu'ils soient (les juger serait les tenir à distance, ne plus en être !), on les considérera comme paroles et gestes fondateurs; on vivra son fantasme comme un mythe; hors de l'Histoire; préférable à l'Histoire; substituable à l'Histoire, qui n'a qu'à s'incliner... L'Histoire n'a qu'à se conformer au fantasme.

Ce syndrome, qui rend l'histoire révolutionnaire parfois si difficilement déchiffrable, est déjà pleinement actif et observable en ce mois de juillet.

Car enfin, pour faire admettre - et même valoriser comme acte glorieux - le pillage de l'Hôtel des Invalides, la mise à sac de la vieille prison des privilégiés qu'était la Bastille, et le massacre de personnalités honorables comme Flesselles, Foulon, Berthier, de Launay, il fallait à l'opinion provinciale si amoureuse d'ordre avoir infligé une véritable distorsion. Ces exactions étaient celles-là mêmes qu'elle redoutait voir se produire chez elle. Celles-là contre lesquelles elle réclamait tantôt les moyens de lutter... Et la voilà soudain hors d'état de les désapprouver, faisant même semblant d'opiner en leur sens! Parce que la logique politique l'exige.

C'est au nom du maintien de l'ordre que le marquis de Mirabeau a, le 8 juillet, proposé à l'Assemblée Nationale de prier le roi d'éloigner les troupes régulières de Paris et Versailles et de permettre la levée dans ces villes de gardes ou milices bourgeoises. Motion rejetée.

Mais le lendemain, la «Lettre de M... à son ami» parcourait l'Île-de-France: «Parisiens, sortez de votre léthargie ! Les ennemis du bien public sont aux portes et font marcher contre vous des soldats étrangers.

DOSSIER «REVOLUTION DE 1789»

Assemblez-vous, formez-vous en compagnies et défendez vos biens et vos parents...»

Le sang impur, déjà ? Ce premier jet de la «Marseillaise» produit son imparable effet: dès le 13 juillet, c'est au nom de la sécurité que les électeurs parisiens décident l'établissement d'une garde bourgeoise - que le monarque pourra, s'il veut, entériner ...

Le 14, c'est au nom de cette nouvelle mystique de l'autodéfense que l'on pille les magasins d'armes, et que l'on assassine ceux qui auraient eu mission de s'y opposer.

Le 17, à Limoges, il n'y a guère de Bastille à prendre. Ni de milice bourgeoise à créer, puisque, comme en la plupart des villes, elle existe depuis des siècles. Elle est à l'époque sous les ordres de Peyroche du Reynou, colonel; Nicot aîné, lieutenant-colonel; Lagrave, major. Qui aussitôt se réunissent pour savoir quel ajustement de circonstance leur permettrait, sans rien changer, de faire bénéficier leur corps du surcroît de confiance que le peuple est tenté soudain de lui accorder.

Une cérémonie s'impose. Un défilé martial, suivi de la remise de l'emblème par excellence, qui vient d'arriver de Paris, et deviendra le signe manifeste des patriotes: la cocarde.

A sept heures du soir, toujours le 17 juillet, cet état-major, accompagné de tambours et de fifres, vint à l'Intendance offrir au magistrat la nouvelle cocarde adoptée momentanément à Paris après l'expédition de la Bastille. Cette cocarde était formée d'une grosse floque de trois rubans de moyenne largeur, l'un blanc, le second vert, et le troisième mordoré. Quelques personnes pensaient que c'étaient les couleurs du comte d'Artois; d'autres disaient que ce pouvait être la livrée de M. Necker... (4)

Un autre témoin, l'abbé Legros, prétend que ce sont en réalité deux cocardes qui furent présentées au choix de M. d'Ablois: «l'une blanche, l'autre tricolore, et qu'il aurait «sauté» sur cette dernière, bien persuadé, et avec raison, que s'il avait agi autrement, on lui eût fait un mauvais parti».

Quant au sens de l'emblème, il est curieux d'entendre comme les contemporains divergent: que Paris leur envoie les couleurs du ministre adulé - dont on saura demain que le roi l'a rappelé - passe encore, quoique le mot de «livrée» trahisse chez l'interprète, proche de l'Intendant, un dédain non dissimulé; mais y déchiffrer la marque du frère du roi, l'homme le plus hostile qui soit aux événements, et qui - Limoges l'ignore - monte à cette heure-même en carrosse pour émigrer... serait un comble d'ironie. Les ambiguïtés de cette proto-cocarde furent cause qu'on adopta presque aussitôt la bleu-blanc-rouge - non pas en référence à Orléans, comme on l'a cru depuis, mais comme couleurs royales et nationales à la fois, puisque «la grande livrée du roi se composait de l'habit bleu foncé avec de larges galons en soie mi-partie blanc et cramoisi» et que les trois escadres de la flotte française qui tint la dragée haute à l'anglaise en 1769 arboraient justement ces couleurs à leur pavillon.

Quoiqu'il en fût de ces supputations, il restait à consacrer religieusement le port de l'emblème. Ce que l'on fit le 18 à 11 heures à la cathédrale avec une grand'messe suivie le soir d'un Te Deum à Saint-Martial, voire (mais la chose est incertaine) d'un premier serment public de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi. Le premier jureur étant M. Meulan d'Ablois, Intendant.

Pour tranquiliser ses ennemis sur son compte, c'eût été encore insuffisant. Idéologiquement sceptique, puissant par ses relations à son beau-frère Sartine et au gouvernement, Meulan avait suprêmement la vertu d'agacer les dents d'un limougeaud éclairé. D'abord, il disposait de troupes régulières qui n'eussent fait qu'une bouchée de la milice bourgeoise, même encocardée. Et secondelement, il profitait pour l'instant à Limoges d'une carence grave: le fauteuil de maire était sans titulaire depuis le 1er juillet, et

(4) Récit de M. Lefebvre, secrétaire de division à l'Intendance in A. Lecler, «La Grande Peur en Limousin», Bull. de la Soc. Arch. et Hist. du Lim., T.51, p.17.

l'hôtel de ville une coquille vide où chacun s'improvisait le maître d'un instant. Le hasard, ou l'intrigue, rendaient soudain à l'Intendant son rôle princier. Or, Limoges, qui vivait depuis ses origines médiévales en ville-à-deux-têtes, avait pour tout potage politique de jouer astucieusement du vicomte contre l'évêque, de France contre Angleterre, et des gens de la ville contre les gens du roi.

Ainsi, le choix du maire était dans la logique de l'alternance des clans. Quand Meulan était arrivé de Montauban, il avait trouvé au siège municipal Ardant de la Grènerie, un négociant aisé, issu d'une grande dynastie d'émailleurs et orfèvres limougeauds, qui jouissait d'une popularité certaine pour avoir fait venir des grains de Hambourg «sur ses propres deniers» et permis à la ville d'échapper à la disette de 1775: celle-là même que la déréglementation sauvage de M. Turgot avait fait dégénérer en crise politique et rébellion.

Outre qu'il avait été nommé sous le fameux intendant, ce trait révèle en lui le parfait «turgotiste». En effet, il faut se souvenir qu'au lieu de consentir aux négociants, en temps de crise, des prêts sans intérêts comme le faisait l'interventionniste abbé Terray, Turgot le libéral avait décidé, lui, de subventionner directement leur commerce en leur accordant, par exemple entre le 13 mai et le 1er août 1775, une gratification de 18 sous par quintal de froment et de 12 sous par quintal de seigle venu de l'étranger, avec exemption des droits de frêt... Sans vouloir en rabattre sur le mérite du maire et commerçant, il faut convenir qu'il eut bonne grâce à profiter de ces facilités sans abuser ensuite de la pleine liberté qu'il aurait eue de remettre ces grains sur le marché au prix exorbitant que sa rareté eut autorisé. Il est vrai que cette maladresse eût fait entrer Limoges dans la «Guerre des Farines» et lancé au ministre apprenti-sorcier un sanglant démenti dans le haut-lieu de sa célébrité.

Il reste que Meulan d'Ablois ne pouvait s'implanter à l'ombre d'un tel maire, et, le vent de Versailles ayant tourné, il tenta de lui assurer un successeur moins marqué. Or, des trois noms que l'assemblée municipale s'apprêtait à proposer au choix du roi, aucun ne convenait. Ne s'embarrassant d'aucune procédure, il obtint par dessus leur tête nomination d'un quatrième, qu'il avait choisi de réputation et de compétence inattaquables. Guillaume, Grégoire de Roulhac, Lieutenant général civil de Limoges, autant dire Président du Tribunal, Seigneur de la Borie et Faugeras, se retrouva donc maire en août 85 par la grâce de M. l'Intendant et de M. de Breteuil, ministre du roi. Le Corps de Ville, qui avait d'abord refusé de l'enregistrer, dut s'incliner devant ce magistrat rigoureux et aimable que le public lui-même appréciait, et qui conquit le Tiers au point d'être par lui député - quoique noble - aux Etats Généraux de ce printemps 89. (Monar-chien déclaré pendant la Constituante, il devait être réélu maire en 92 et se récuser publiquement pour aller rejoindre l'Armée des Princes, revenir sous l'Empire, et finir procureur à la Cour Impériale de Limoges en 1811.)

Pour l'heure, il a abandonné dès le 1er juillet la direction municipale pour siéger à Versailles, laissant la présidence du Tribunal à ses suppléants, et la charge de maire à l'appétit des candidats...

Parmi eux, son successeur le plus probable est Pétiniaud de Beaupeyrat. Par retour de pendule, il sort du clan adverse, mais les circonstances ont changé. Gendre d'Ardant de la Grènerie, bien introduit en loge, comme lui négociant, et bourgeois sur la pente de l'annoblissement. Quoiqu'il soit échevin depuis 85, sa prétention est violemment controversée de part et d'autres, et de grossiers libelles courent contre lui, le désignant comme spéculateur et accapareur de grains alors même qu'il s'efforce, à ses frais et en accord avec l'Intendant, de rééditer les bienfaisants négociés de son beau-père. Le choix de Versailles tardera jusqu'au 5 août, et même alors, il

DOSSIER «REVOLUTION DE 1789»

attendra trois semaines avant de mettre les pieds dans cet hôtel-de-ville où chacun s'est improvisé, dans le brouhaha d'assemblées lunatiques, édile, général, magistrat ou bourreau, selon son gré.

Et pendant tout ce temps, les affaires sérieuses avaient été réglées par l'Intendance. Particulièrement la sécurité des approvisionnements en grains, pour laquelle on avait fait venir, dès la fin mai, 200 cavaliers du régiment Royal-Lorraine commandés par M. de Sarcus, puis, en juin, autant de dragons du régiment de Schomberg sous les ordres du chef d'escadron Laudrémont. Divisés en détachements réduits de 25 à 30 hommes, ces troupes furent réparties entre le Limousin et l'Angoumois, dans tous les points-clés où la circulation des biens et des personnes demandaient à être nuit et jour contrôlée, et garantie.

Avec succès.

Si bien que l'Intendant, renseigné en permanence par ses subdélégués en chaque ville, par les commandants des détachements armés, par les brigadiers de la maréchaussée, et par ses propres fonctionnaires en tournée, était, au milieu de sa toile, un homme fort tranquille d'avoir paré d'avance à tout péril concret..

Et tout semblait s'arranger pour le mieux. Le mercredi 22 à Limoges, on avait appris que, depuis le 16, Necker était rappelé... On avait appris que le roi était venu à l'Hôtel-de-Ville de Paris, et qu'il avait reçu des mains de Bailly ou de La Fayette la fameuse cocarde, pour se l'attacher au chapeau; que Monsieur son frère, le comte de Provence qui l'accompagnait, en avait fait autant. Alors qu'au même moment, le cadet Artois prenait la route; Breteuil, ministre quatre jours et ami de l'Intendant, lui emboîtait le pas. Les Broglie, les Polignac aussi, et même la lignée Condé-Bourbon-Enghien, grand-père, père et fils, qui avaient hérité voilà peu des Soubise le duché de Ventadour en Bas-Limousin, quittaient le pays.

L'idée d'un complot aristocratique pouvait-il naître de ces rumeurs-là ? Que ces messieurs s'en aillent, s'ils désapprouvent, à la bonne heure ! Eh non, l'esprit public l'entendait autrement: celui qui part, se sépare, celui qui ne partage pas, n'épouse pas d'un cœur entier l'histoire des derniers jours à Versailles et Paris, depuis que l'Assemblée s'est imposée au roi contre la coutume, les ordres, le clergé, les armées, la cour... et l'Autrichienne, est un aristocrate. On dit, et l'on en rit... aîgre, qu'il se fout du Tiers comme du quart... L'aristocrate sera d'avance réputé coupable ou complice de toutes les menaces et de tous les crimes; son nom seul, ou sa fonction, le condamne, sa culpabilité elle-même le poursuit, l'exécute. Le peuple, s'il tient en main la pique sanglante ou s'il porte ses tripes en écharpe, c'est innocemment qu'il le fait: il n'était que témoin de la justice immanente: la faute a châtié elle-même le coupable. Jour de colère. Jugement dernier.

Et le 22 juillet, alors que, place de Grève à Paris, une foule ivre sacrifie l'intendant Bertier de Sauvigny et son beau-frère Foulon de Doué, sous prétexte qu'ils ont «spéculé sur les grains», à Limoges, une assemblée de notables siège à l'Hôtel-de-Ville: corps municipal des échevins David et Thoumas, lieutenant de maire Tanchon, conseillers politiques Ruben de l'Ombre, Fournier, Boyer, Pétiniaud de Juriol, Navières du Treuil, Malevergne de Fressiniat, et Lingaud fils aîné, secrétaire greffier. Ces messieurs délibèrent une motion dont le texte est dicté de Paris, par lettre de leur député-maire sortant, M. de Roulhac. Dites-moi s'il est rien de plus sage:

Aujourd'hui, vingt deux juillet mil sept cent quatre vingt neuf, dans la grande salle de l'hôtel de ville de Limoges, le corps municipal et le conseil politique, extraordinairement assemblés pour prendre en considération les

grands événements qui, dans ce moment, méritent de fixer l'attention de tous les bons citoyens, - pénétrés d'amour, de respect et de fidélité pour la personne du roy, comme ils le sont d'admiration et de reconnaissance pour le patriotisme, le zèle et la fermeté de l'Assemblée nationale, ont unanimement délibéré de présenter à cette auguste assemblée l'hommage de tous les sentiments dus à ses généreux efforts pour assurer la liberté et procurer la félicité publique; de lui présenter aussi l'adhésion formelle qu'ils déclarent donner, au nom de toute la commune de la ville de Limoges, à ses différents arrêtés; de lui témoigner la vive satisfaction qu'ils éprouvent de l'heureuse réunion de tous les ordres, des marques signalées de bonté et de confiance données par le Roy à l'Assemblée nationale, du touchant accord qui va régner désormais entre le Trône et la Nation sous un ministère vertueux; et enfin des espérances que le peuple peut concevoir que son bonheur va être assuré par une bonne constitution, et par la régénération de toutes les parties de l'Etat. le corps municipal et le conseil politique de la ville de Limoges chargent les députés de l'ordre des communes de cette même sénéchaussée, de mettre sous les yeux de l'Assemblée nationale, et de la prier d'agrérer cette expression sincère et respectueuse de ses sentiments (5).

(5) Archives municipales de Limoges
AA4 n°43.

Monument du conformisme politique. On s'aligne de bout en bout. Sans doute s'est-on peu exprimé pendant les temps forts de l'affrontement entre l'Assemblée, les ordres et le monarque. Il importe à présent de manifester son adhésion en distribuant impartialément les couronnes, à l'Assemblée, au Roy, au vertueux ministre retrouvé... Puisque les événements nous ont échappé, chantons-en les louanges et feignons d'en saisir toutes les finalités: la constitution, la régénération de l'Etat... le bonheur du peuple.

Mais aussi, une nouvelle définition du devoir civique ! Et meurtrière ! «...les grands événements qui méritent de fixer l'attention de tous les bons citoyens...» Voilà née d'un seul coup l'obligation d'un comportement politique officiel ! Signes extérieurs de «bonne citoyenneté»: s'intéresse, crie «Vive le Tiers-Etat !», porte la cocarde, a prêté serment, etc. On exigera bientôt le certificat de civisme, des gages financiers, de bonnes relations avec les comités de surveillance... Le sujet de sa majesté s'est fondu dans le moule de la morale civique: on le jugera objectivement conforme ou non à l'image-mère totalitaire, digne de vivre, ou avortable - comme ennemi de la liberté.

Troisième point de cette littérature médiocre dictée de Paris par le maire sortant Roulhac, mais si synthétiquement parlante, puisqu'elle engage pour la première fois Limoges et son peuple, sa «commune» en corps constitué, dans la nouvelle donne - que des conservateurs comme Roulhac croient définitive ! - d'une monarchie tempérée: cette rhétorique touchante est «signée». Non pas des signataires officiels sus-nommés, mais d'une instance morale plus auguste, et secrète, qui se présente en clair au beau milieu du texte (nous l'avons soulignée) comme un signe de ralliement solennel. «L'heureuse réunion», dans le contexte, est celle des trois ordres enfin assemblés grâce au Tiers, et dont on se déclare vivement satisfaits. Mais l'«Heureuse Réunion» est aussi la plus ancienne loge de Limoges, à laquelle appartient justement Roulhac, et avec lui bon nombre de magistrats, dont le procureur du roi à la Prévôté, Gilibert de Merlhac, dont la destinée singulière mérite un instant d'intérêt.

Merlhac est un homme du mouvement. En 92, il est parmi les «Amis de la Constitution» et lit publiquement les discours de Robespierre. Or, deux ans plus tard, il est dénoncé pour sa correspondance contre-révolutionnaire avec le comte de Bourbon-Busset, et retrouvé mort empoisonné, quoique l'expertise de Jouhaud, officier de santé, mais aussi greffier au tribunal à ses

DOSSIER «REVOLUTION DE 1789»

heures, déclare le contraire. L'étrange est que ce n'est pas le premier de l'« Heureuse Réunion » à finir ainsi.

Le fondateur de la loge, Dominique d'Hérolde, excellent médecin, oculiste, se trouve soudain en 1788 accusé d'avoir dérobé, et « profané », le registre des procès-verbaux ou « Livre d'Architecture ». Il est, quelques mois plus tard, assassiné.

Si bien qu'à l'heure où Roulhac inscrit dans son texte le nom caché - dont les initiales H.R. évoquent celui du maître de métier HiRam, lui aussi immolé... - la loge est « en sommeil », d'où elle ne sera jamais plus réveillée. Et pourtant, il l'affiche en tête de l'acte politique fondateur du « nouveau régime » à Limoges. Sans doute afin d'y rallier, sous l'autorité de l'obéissance, les frères plutôt conservateurs qui la composent, et les rassurer sur la Révolution : elle serait bien en main, soumise au compas et à l'équerre des ouvriers les plus éclairés... Mais cette petite digression ici-même démontre combien les plans d'ateliers les plus raisonnables peuvent conduire à une escalade dans le meurtre des artisans eux-mêmes. A Limoges, comme dans la France entière, la chose est prouvée.

C'est sur cet acte municipal maçonniquement cimenté que s'achèverait la chronique des événements limougeauds avant la Grande Peur. Toute la ville se tendait vers Paris comme une oreille et s'efforçait, avec trois jours de retard, de réagir en phase avec l'Histoire patriotique. Mais l'atmosphère bonasse, la difficulté de se croire véritablement victime ou menacé, la douceur provinciale, émoissaient lentement le fil du mimétisme : de Paris arrivaient meurtre et soif de sang; Limoges se levait en grognassant son aise, et s'en allait finir paisiblement sa grogne au cabaret...
Jusqu'à la Grande Peur, qui dura pour ainsi dire trois jours : les 29, 30 et 31 juillet.

LUC DE GOUSTINE

L'Opinion avant la Révolution

- (1) Voir notamment le dossier « naissance de l'opinion publique » du numéro de Janvier/Février de la revue Annales E.S.C. regroupant deux articles : « Politique et opinion publique sous l'Ancien Régime » de Keith Michael Baker ainsi que « Le Tribunal de la nation : les mémoires judiciaires et l'opinion publique à la fin de l'Ancien Régime » de Sarah Maza.
- (2) François Furet *La Révolution 1770-1880*, p. 30, Histoire de France Hachette.

Se plonger dans l'histoire des décennies qui précèdent la Révolution française revient tôt ou tard à se heurter à cette entité anonyme mais non moins forte qu'est « l'opinion publique », invoquée fréquemment par les protagonistes politiques du temps. Des recherches récentes placent même cette notion en position centrale pour la compréhension de la culture politique pré-révolutionnaire (1). Dans la dérive sémantique que connaît alors le mot, François Furet décèle une évolution significative : « A partir de la définition classique qu'en donne encore l'Encyclopédie (l'opinion, la doxa grecque, opposée à la vraie connaissance), le substantif en vient à désigner généralement, dix ou vingt ans plus tard, quelque chose de très différent : un contrepoids au despotisme, élaboré par les gens de lettres »(2). Pourquoi cette évolution? Que met-elle en cause? A la lumière de travaux récents, il est possible de tenter quelques réponses.

Absolutisme et opinion publique

Cette naissance ne va pas de soi. Elle s'inscrit en effet dans le cadre théorique de l'absolutisme royal pour lequel le monarque est la seule personne « publique » exprimant le bien commun, source et principe d'unité d'une société particulariste, mosaïque d'Ordres et d'Etats. Des contrepoids s'imposaient pour empêcher une dérive vers l'arbitraire, évoqués par K.M. Baker dans un article de la revue « Annales »(3):

« Pour préserver le pouvoir absolu de tout arbitraire, le monarque doit prendre conseil, et les individus peuvent lui faire leurs propres représentations afin de lui faire comprendre leurs revendications et leurs politiques particularistes. Pour préserver ces pratiques de conseil et de représentation il existait sous l'Ancien Régime des truchements institutionnels autorisés - le conseil royal, les parlements, le droit de pétition individuelle ou collective, etc. - et le roi pouvait, s'il en ressentait le besoin, en créer de nouveaux. Il existait aussi des truchements officieux - la cour, les réseaux de personnes qui pouvaient avoir l'oreille du roi - qui intervenaient dans la prise de décision royale par l'intrigue ou le jeu d'influence. Mais il n'y avait aucune raison pour que ce processus fût rendu public à l'extérieur des cercles particuliers constitués par les acteurs directement intéressés, tout simplement parce qu'il n'existant nulle autre personne publique que le roi à qui s'adresser - aucune autre personne ou entité ou réalité institutionnelle dont la fonction légitime eût été de prendre des décisions au nom de la société. De là ce principe, fondamental pour la politique absolutiste, selon lequel les remontrances parlementaires, qui ne représentaient en théorie que les conseils adressés au trône par les officiers d'une cour royale particulière, ne devaient jamais être rendues publiques... De là encore l'illégalité de tout débat ouvert, entre personnes non autorisées, sans accord explicite, de sujets touchant à la politique gouvernementale ou à l'ordre public. La politique absolutiste n'était pas une politique publique.»

(3) Janv/Févr 1987
p.42

Or, à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, plusieurs conflits et querelles se développèrent: la querelle sur les «refus des sacrements» opposant les jansénistes et l'Eglise dans laquelle interviennent les parlements, le conflit sur la libération du commerce des grains, les débats sur la réforme fiscale et les pratiques arbitraires de l'administration. Les tentatives de Louis XV et de ses conseillers pour contenir ces débats dans le cadre absolutiste - déclaration royale de 1764, «séance de la flagellation» en 1766 (4) - se révélèrent vaines. Loin d'arbitrer ces débats, la monarchie y perd de son autorité. Plus grave encore, pour François Furet: «Surtout, Paris multiplie les pamphlets et les débats, dominés par les gens de plume, orchestrés par les salons et les cafés. La centralisation opérée par l'administration monarchique a son coeur bureaucratique à Versailles, auprès du roi, mais elle a également fait de Paris le foyer unique de la discussion publique. Faute d'un système de représentation enraciné dans les provinces, elle a centralisé l'opposition à côté des bureaux de Versailles, à Paris; faute d'associer les élites au gouvernement du royaume, elle a constitué la vie littéraire de la capitale en forum de la réforme de l'Etat»(5).

Retournement significatif : le gouvernement en vint lui aussi à défendre sa cause devant l'opinion. K.M. Baker relève quelques indices révélateurs : allongement sensible des préambules aux édits royaux qui deviennent plus explicatifs, multiplication par les ministres de pamphlets et brochures anonymes, achats de plumes pour leur défense..., situation que résume bien Sarah Maza : « ... les ministres du roi comme leurs adversaires prirent l'habitude d'en appeler à un «public» surtout fictif. «Le public», «l'opinion», puis «l'opinion publique» en vinrent à servir de catégories d'autorité transcendantes à mesure que se désacralisait le pouvoir monarchique»(6). Ce ne fut pas toutefois sans succès. Ainsi dans la violente bataille qui s'engagea après la tentative de mise au pas des parlements par Maupeou en 1771 où la propagande monarchique l'emporta avec l'aide de Voltaire. Mais l'aspect paradoxal de cette situation n'échappe pas à K.M. Baker car « en acceptant de cette

(4) Extraits du texte de Louis XV lu lors de cette séance en 1766 devant le Parlement de Paris in François Furet op.cit.p.22
(5) François Furet op.cit.p.29
(6) Annales E.S.C. Janv / Fevr 1987 p73/74

manière la logique d'une politique de la contestation, le gouvernement royal conspirait involontairement avec sa propre opposition a favoriser le transfert de l'autorité suprême de la personne publique au monarque à la personne souveraine du public.»(7).

La question de la représentation.

Qu'ils se défient ou qu'ils se réfèrent à l'opinion, ceux des hommes investis du pouvoir et animés d'une volonté de réforme ont ressenti ce risque de coupure entre le roi et son peuple et mesuré l'importance de la mise en place d'institutions représentatives. Ainsi Turgot fut le premier à y travailler : « Telle que l'a décrite Condorcet dans sa « Vie de Monsieur Turgot » (1786), la hiérarchie des assemblées locales qu'envisageait le ministre visait à substituer une discussion libre, franche et rationnelle à « cette opinion publique, espèce d'obstacle commun à tous les gouvernements absous, dont la résistance est moins constante, mais aussi moins tranquille, souvent aussi puissante, quelquefois nuisible, et toujours dangereuse ». Une fois que des habitudes de participation aux affaires locales auraient « subjugué l'opinion publique », les conditions seraient établies pour qu'il existât un consentement reposant sur l'information d'une assemblée de niveau national »(8).

Contrairement à Turgot qui n'eut pas le temps de présenter son projet, Necker - installateur des premières assemblées provinciales - ne portait pas le même regard sur l'opinion dont il jouissait de la faveur et tirait sa force. Mais comme le souligne Jacques Solé ces premières assemblées provinciales « ne pouvaient satisfaire l'opinion dans la mesure où elles n'étaient ni élues ni représentatives et semblaient surtout dirigées contre les parlements. Il n'existant d'ailleurs aucun accord, dans le pays ou son élite, sur la forme souhaitable de gouvernement représentatif.»(9).

Les réformateurs qui le suivirent, loin de résoudre la crise, ne trouvèrent de sortie que dans la promesse d'une réunion des états

(7) K.M. Baker. même revue. p.45

(8) cité par K.M. Baker p.57

(9) Jacques Solé La Révolution en questions p.49 coll. Points. Editions du Seuil.

généraux. Ce recours à une institution traditionnelle du moyen-âge finissant fut l'objet d'espoirs fort différents : lieu d'expression des souhaits des différents corps du royaume dans une logique absolutiste ou première ébauche d'une représentation nationale. Comme le remarque François Furet : «Quand la décision est prise, en juillet 1788, de réunir les Etats Généraux pour les consulter sur les moyens de résoudre la crise que traverse le royaume, il n'existe donc pas de corps de doctrine ou de textes réglementaires qui puissent aider l'administration royale à définir les règles du jeu électoral. D'ailleurs, cette procédure de consultation est tombée en désuétude... La dernière en date des réunions a déjà près de deux siècles: il n'en existe pas d'archives, ni même de mémoire orale. Victime de ses propres pratiques, la monarchie absolue ne possède donc plus d'héritage ou de tradition qui lui permette de consulter l'opinion dans des formes incontestables.»(10).

Cette absence de doctrine allait se révéler redoutable pour une royauté pourtant ouverte à l'innovation et invitant à une large consultation. Le capital de sympathie porté à Louis XVI du fait de cette convocation, de l'espoir de voir le roi prendre l'initiative, allait être entamé par les hésitations et les mesures contradictoires dues à cette absence, telles que le doublement de la représentation du Tiers et le vote par ordre, mesures mécontentant les deux groupes d'opinion.

Faute d'une tradition représentative, la monarchie ne devait pas rester associée longtemps aux bouleversements radicaux qu'elle avait pourtant contribué à faire naître.

(10)François Furet
op.cit. p.66

Philippe CAILLEUX

— PUBLICITÉ —

FRANÇOIS FURET
LA
RÉVOLUTION
1770-1880



HISTOIRE DE FRANCE HACHETTE

En vente nos bureaux : prix 490 F franco

Evénements méconnus de la Révolution

4 juin 1789 : mort du premier dauphin

Il est surprenant que les historiens aient peu mis en relief, cet élément semble-t-il essentiel, de compréhension du processus qui conduisit à la chute de l'Ancien Régime. En effet, si l'on a abondamment glosé sur la mort ou l'enlèvement du petit Louis XVII, son malheureux frère aîné n'a jamais eu le droit qu'à quelques lignes dans les livres d'histoire. Né en 1781, le premier Dauphin est mourant en mai 1789, lorsque s'ouvrent les Etats Généraux. On peut imaginer que le roi et la reine, tout occupés à ce drame intime, n'eurent pas l'esprit assez libre pour mener les événements. Après la mort de son fils, Louis XVI se retire à Marly où la reine et les princes lui prêchent la résistance, tandis que le Tiers Etat se constitue en Assemblée nationale.

DOSSIER «REVOLUTION DE 1789»

14 juin 1791 : interdiction du droit de grève

C'est au nom de la liberté du travail que l'assemblée nationale constituante adopte sans débat, la loi Le Chapelier, interdisant toute réunion ou concertation d'ouvriers, tout arrêt pacifique ou organisé du travail. Des amendes importantes, ainsi que des peines de prison frapperont les fauteurs de grève et les meneurs:

« Article 4 : Si, contre les principes de la liberté et de la constitution, des citoyens attachés aux mêmes professions, arts et métiers, prenaient des délibérations ou faisaient entre eux des conventions tendant à refuser de concert ou à n'accorder qu'à un prix déterminé le secours de leur industrie ou de leurs travaux, lesdites délibérations ou conventions, accompagnées ou non de serment, sont déclarées inconstitutionnelles, attentatoires à la liberté et à la déclaration des droits de l'homme et de nul effet...»

20-25 septembre 1792 : loi sur le divorce

Dans le grand mouvement de déchristianisation qui touche la France à partir de 1792, l'état civil cesse de se trouver entre les mains des prêtres. Devenu simple contrat, le mariage peut désormais être dissous par le divorce, ce qui était prohibé par l'Eglise :

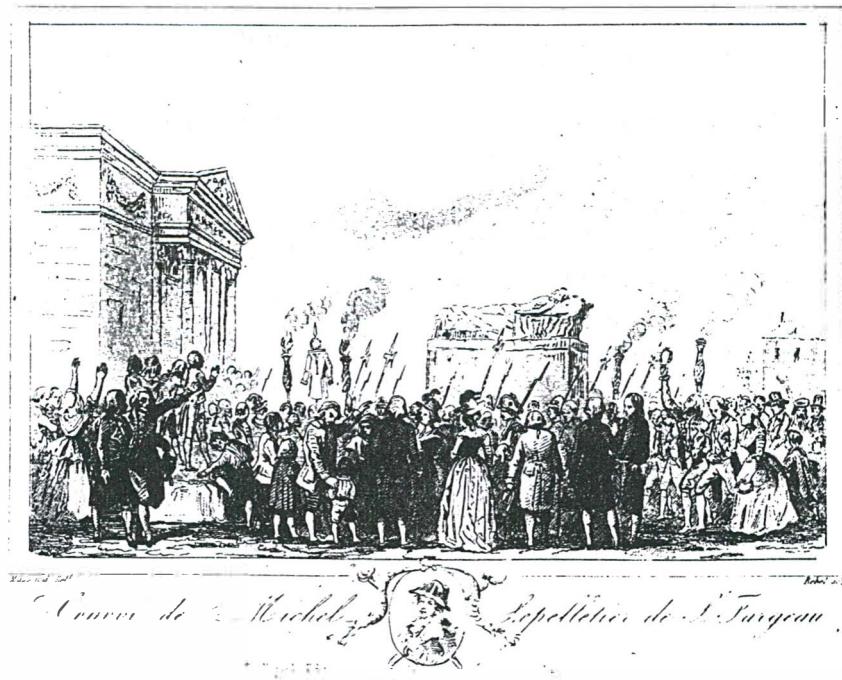
« Art. 1er : Le mariage se dissout par le divorce.

Art. 2 : Le divorce a lieu par consentement mutuel des époux.

Art. 3 : L'un des époux peut faire prononcer le divorce, sur la simple allégation d'incompatibilité d'humeur ou de caractère.

Art. 4 : Chacun des époux peut également faire prononcer le divorce sur des motifs déterminés :

- démence ,
- peine infamante,
- crime ou sévices graves,
- dérèglement,
- abandon pendant deux ans,
- absence pendant cinq ans,
- émigration.



24 janvier 1793 : convoi funèbre de Michel Lepelletier , régicide

Le soir même de la condamnation de Louis XVI par la Convention, l'un des régicides, Lepelletier de Saint-Fargeau, est assassiné au Palais-Royal par un ancien garde-du-corps, royaliste, nommé de Paris. Quatre jours plus tard, une grandiose cérémonie est célébrée à la mémoire de ce martyr de la révolution. On dépose son lit de mort sur le piédestal où était la statue équestre de Louis XIV, place des Piques (ci-devant place Vendôme). Le cadavre de «l'excellent patriote» est étendu, nu jusqu'à la ceinture, entouré de draps ensanglantés et du sabre de de Paris. Plus tard le cortège se met en marche vers le Panthéon ; au milieu des conventionnels, une bannière déployée reproduit les ultimes paroles du héros : « Je suis satisfait de verser mon sang pour ma patrie, j'espère qu'il servira à consolider la liberté et l'égalité, et à faire connaître ses ennemis. »

3 avril 1793 : obligation du port de la cocarde tricolore

Signe de la «révolution culturelle de l'an II» - pour reprendre l'expression de l'historien Serge Bianchi -, le costume des sans-culotte tend à s'imposer à tous: pantalon large, moustaches, pipe, bonnet rouge et surtout cocarde tricolore. Le 3 avril 1793, la Convention la rend obligatoire pour tous les Français, sous peine d'arrestation. Le 21 septembre suivant, le décret s'applique également au sexe faible:

«Les femmes qui ne porteront pas la cocarde tricolore seront punies, le première fois de huit jours de prison; en cas de récidive, elles seront réputées suspectes; et quant à celles qui arracheraient à une autre ou profaneraient la cocarde, elles seront punies de six années de réclusion.»



INVENTION DU BONNET ROUGE



30 octobre 1793 : fermeture de clubs et sociétés populaires de femmes

Coup d'arrêt décisif au mouvement féministe, la Convention décrète l'interdiction des clubs de femmes. Effrayés par le rôle croissant pris par les citoyennes, ces messieurs de la Montagne entendent les reléguer à leur place subalterne. Amar, membre du comité de Sécurité générale, tient en cette occasion, un discours très «sexiste»:

«L'homme est fort, robuste, né avec une grande énergie, de l'audace et du courage. Il brave les périls, l'intempérie des saisons par sa constitution : il résiste à tous les éléments. Il est propre aux arts, aux travaux pénibles,... de même il paraît seul propre aux méditations profondes et sérieuses qui exigent une grande contention d'esprit et de longues études qu'il n'est pas donné aux femmes de suivre...»



Le culte théophilanthropique
Le culte théophilanthropique fut établi par l'Assemblée nationale en 1794, au moment de la Révolution française. Il fut remplacé par l'Église protestante en 1797.

9 janvier 1797 : instauration du culte théophilanthropique

Robespierre avait tenté de créer la religion de l'Etre Suprême. Sous le Directoire, tout change et Lareveillère-Lépaux fonde un «culte naturel», destiné à concurrencer le catholicisme renaisant. Servi par des officiants revêtus de tuniques blanches, de toges bleues et portant une ceinture rouge, le dieu des Théophilanthropes exige un rituel complexe et de savantes invocations qui ne sont pas sans grandeur:

«Père de la nature, je bénis tes bienfaits, je te remercie de tes dons.

J'admire le bel ordre de choses que tu as établi par ta sagesse et que tu maintiens par ta providence et je me soumets à cet ordre universel...

Plein de confiance en ta justice, en ta bonté, je me résigne à tout ce qui arrive; mon seul désir est que ta volonté soit faite.»

22 août 1799 : Bonaparte quitte l'Egypte

Abandonnant son armée aux ordres de Kléber, Bonaparte s'embarque nuitamment sur une escadrille composée de deux frégates et de deux petits bâtiments. Il a appris les difficultés intérieures et extérieures du Directoire et il songe que son heure est venue. Après une difficile traversée, le futur empereur accoste à Fréjus le 9 octobre. Marmont qui l'accompagnait, a relaté la scène : « On account de tous côtés ;... on veut toucher cet homme envoyé par la Providence pour sauver la France et rappeler la victoire... Une espèce d'orateur de club, à figure commune, mais expressive, vint lui faire son compliment et lui parla avec une sorte d'autorité. Il termina sa harangue ainsi : « Allez, Général, allez battre et chasser l'ennemi, et ensuite nous vous ferons roi si vous le voulez. » Le général Bonaparte reçut le compliment avec embarras ; il n'y répondit pas, il eut même l'air de le repousser ; mais certainement il l'entendit avec plaisir. »

9 septembre 1805 : suppression du calendrier républicain

Cette date, davantage peut-être que celle du couronnement de Napoléon Ier, le 2 décembre 1804, marque le point final de la Révolution. Aujourd'hui, 22 fructidor an XIV, l'empereur décide de revenir au calendrier traditionnel. Instauré le 15 vendémiaire an II, l'« Ere des Français » eut une existence éphémère. Ses douze mois égaux, de 30 jours, devaient leurs appellations poétiques à la plume de Fabre d'Eglantine qui avait imaginé des terminaisons semblables pour chaque saison : Vendémiaire, Brumaire et Frimaire pour l'automne; Nivôse, Pluviôse et Ventôse pour l'hiver; Germinal, Floréal et Prairial pour le printemps; Messidor, Thermidor et Fructidor pour l'été. Trop lié au climat français, ce calendrier n'aura pas eu le succès universel du système métrique.

Philippe DELORME



Burke et la représentation nationale

Les origines de Burke lui font une place particulière à l'intérieur de la contre-révolution: tous les commentateurs, fût-ce pour mettre en lumière de prétendues contradictions, ont insisté sur son appartenance au parti whig, héritier de la Révolution de 1688, par laquelle l'essentiel du pouvoir législatif passait de la Couronne à la représentation nationale. Le Burke qui s'est opposé au pouvoir personnel de Georges III change-t-il de cap lorsqu'il déplore que Louis XVI, dès 1789, ne soit plus «fontaine de justice» (1) ? Pourquoi, de manière beaucoup plus importante, affirme-t-il que la notion de représentation nationale est si complexe qu'elle fait éclater le trop partial débat qui est en train de s'installer pour longtemps ?

Le contractualisme burkéen

En fait, et au risque de choquer, il faut analyser Burke comme un restaurateur de l'idée de contrat social, quelles qu'en soient les apories, contre ce qu'elle devient, négatrice d'elle-même, avec le rousseauisme. Or quelle est la base des théories du contrat ? C'est la délégation des droits naturels à des représentants choisis suivant un mode convenu, et qui seront chargés de faire, de manière conventionnelle, cette loi qui crée une société. Tout gouvernement légitime est dès lors un législatif, dans lequel peut d'ailleurs s'inscrire l'exécutif, ainsi que le souligne Locke de la couronne anglaise (2). Et, toujours selon la part la plus claire de la démarche lockienne (3), c'est à cette représentation conventionnelle seule, et aux obligations

(1) *Reflections on the Revolution in France*, Londres, Penguin English Library, 1982, p.317.

(2) Cf. *Two Treatises of Government*, Londres, Everyman Paperbacks, 1984, p.194.

(3) En effet, les dernières lignes des *Treatises* admettent que le peuple peut devenir son propre pouvoir législatif.

qu'elle impose, qu'un peuple doit son existence; qu'elle disparaisse et il n'y aura plus que des hommes vivant dans l'état de nature.

Rien d'étonnant, alors, au rôle prépondérant que donne Burke aux députés: «*Nous sommes les artistes experts, nous sommes les ouvriers habiles à façonner leurs désirs* (ceux des électeurs) *en une forme parfaite et à adapter l'instrument à l'emploi*» (4). Rien d'étonnant non plus à son refus du mandat impératif: le contrat social a créé une communauté, et le député doit instaurer un courant entre ceux qu'il représente auprès de l'Etat, et ce même Etat qui doit survivre aux forces centrifuges héritières de l'état de nature. Ce va-et-vient permanent décrit bien la liberté politique: la France, qui ne connaît pas de véritable représentation habilitée, par exemple, à voter l'impôt, ne connaît pas davantage la liberté politique, et n'échappe au despotisme, mais de manière fragile, qu'en vertu de coutumes héritées du christianisme, et du respect de la propriété privée, qui font signe au contrat ou compensent son absence formelle (5). En quoi, dès lors, la conception burkéenne de la liberté politique constitue-t-elle un renouvellement de la théorie du contrat ?

Assumer l'artificiel

Nul penseur contractualiste n'a sans doute posé avec plus de rigueur que Burke l'antinomie entre l'état de nature et la société civile. Chez les autres, chez Locke et bien davantage encore chez Rousseau, l'idée de peuple en arrive à échapper au pacte de gouvernement (6) et à trouver en elle-même son unité. Comme cette unité, ainsi qu'y insiste Rousseau, ne saurait vouloir que son avantage, l'idée de représentation, faite pour protéger les individus des empiètements de la totalité, n'est au mieux que superflue, au pire que l'expression de brigues. Le va-et-vient que prônait Burke, où se conjuguaient le souci d'un Etat conventionnel et le respect d'un individu posé comme préalable à la politique, est devenu un obstacle à l'expression de cette unité primordiale qui parle par la démocratie directe de la volonté générale.

(4) Burke, *Speech on the Independence of Parliament*, Works 2, Londres, Bohn's Standard Library, 1876, p.121.

(5) cf. les *Letters on a Regicide Peace*, Works 5, p.254, et *An Appeal from the New to the Old Whigs*, Works 3, p. 14.

(6) «*Ayant donc que d'examiner l'acte par lequel un peuple élit un roi, il serait bon d'examiner l'acte par lequel un peuple est un peuple. Car cet acte étant nécessairement antérieur à l'autre est le vrai fondement de la société*» (*Contrat social*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p.50).

Au rebours, le contractualisme burkéen établit une coupure très nette entre ceux, électeurs ou élus, qui ont part à la représentation, et ceux qui en sont écartés. Cette formule, apparemment maladroite, a le mérite de ne pas mettre Burke sur le même pied que Locke, qui distingue entre les étrangers et les citoyens, et Rousseau qui constate, pour s'en féliciter, la cassure supplémentaire, à Genève, entre bourgeois autochtone et citoyen. Pour Burke, la citoyenneté est un fait qui procède directement de la société civile; sa pratique par contre ne sera pas forcément égalitaire: du moment qu'une société se fonde sur la représentation, rien ne permet logiquement, dans une optique contractualiste, de soutenir que tous aient des droits égaux à participer, à un titre ou à un autre, à cette même représentation (7). Dans la liberté artificielle qu'instaure la société civile, la remise du droit métapolitique à être son propre maître sera totale pour certains, sans qu'on puisse y voir, pense Burke, la moindre injustice, puisque le contrat social porte, essentiellement, sur la préservation de toutes les personnes et de tous les biens, mais en raison précisément de l'élévation de ces quelques-uns qui représentent l'ensemble.

(7) « *En ce qui concerne la part de pouvoir, d'autorité et de commandement que tout individu serait censé avoir dans les affaires de l'Etat, il me faut bien nier que cela fasse partie des droits directs, originels de l'homme en société civile* » (*Reflections*, op.cit., p. 150).

(8) « *Ils sont bons et utiles dans la composition; ils ne peuvent qu'être maléfiques s'ils dominent au point d'en devenir virtuellement la totalité* » (id., p. 132-3). Et Burke poursuit en comparant l'Assemblée Nationale, souveraine, et les Communes « *équilibrées par la chambre des Lords* » et perpétuellement « *à la disposition de la Couronne* ». Bicaméralisme et monarchie principielle sont pour lui la meilleure forme de constitution politique.

Un contractualisme évolutif

De fait, la conception burkéenne peut sembler extraordinairement fixiste, et c'est là que se sont portées les attaques les plus dures, mais peut-être aussi, en définitive, les moins bien fondées. Cette part caduque qui, à la limite, conduit Burke à confondre les intérêts d'une classe, en l'occurrence les propriétaires terriens, avec la nécessité de pérennité de l'Etat, n'est, tout bien considéré, que la réponse conjoncturelle à des situations de crise: ainsi refuse-t-il en 1782 l'élargissement du corps électoral anglais par crainte qu'il ne permette une main-mise de la Couronne sur des masses trop facilement manipulables; de même son refus de l'investissement de l'Assemblée Nationale par le Tiers n'est-il pas dicté par le mépris mais par le souci de distinguer entre l'Etat et le gouvernement (8). Et, à y regarder de plus près, on s'aperçoit qu'il admet la possibilité d'une très large évolution.

En effet, l'extrême attention que porte Burke au droit positif l'oblige à en considérer l'enracinement dans l'Histoire, et, partant, la possibilité, voire la nécessité de son évolution. Sans malheureusement chercher à expliquer ce qu'il constate, mais sans non plus en condamner l'émergence, il notera donc dans l'une de ses toutes dernières pages: «Il semble qu'aujourd'hui la liberté soit mise sur une base plus spacieuse et plus libérale» (9). Ce n'est pas de liberté individuelle qu'il s'agit ici, mais bien d'une évolution politique. Une représentation fondée sur l'axe de la propriété terrienne n'est donc pas le dernier mot de Burke; conscient de la nécessité d'incorporer le talent d'où qu'il vienne, et de l'indispensable conjugaison du conservatisme et des réformes (10), Burke, parfaitement disposé à dégager, dans le magma du temps ce qui est appelé à s'incorporer à la tradition de ce qui lui restera toujours étranger, est bien plutôt d'une excessive prudence que le caudataire inconditionnel d'un ordre révolu.

La nécessité monarchique

Or cette prudence a pour fin essentielle de préserver l'existence du contrat de la dictature vertueuse des clubs: le débat politique, fondé par exemple sur la convention de la majorité, y est récusé par ceux qui, de toute manière, *savent*; sa véritable garantie, Burke y insiste, ne résidera que dans la convention plus haute, et réconciliatrice, de l'unité monarchique (11); réciproquement, celle-ci doit admettre que son unité soit complétée par la diversité de la représentation des hommes. Ainsi l'existence d'une représentation nationale postule-t-elle une unité symbolique d'un autre ordre qu'elle: à se prendre elle-même pour cette unité, elle boucle le cercle et ne recrée que la force brute de cet état de nature qu'elle s'imaginait révoquer en le caricaturant sous le visage de l'arbitraire monarchique.

En miroir, la contre-révolution continentale, récusant l'idée même de contrat, insistant sur la préexistence d'une autorité aussi extérieure que le peuple mythique de Rousseau, éliminera pareillement cette exigence de liberté originelle que manifeste Burke.

(9) *Letters on a Regicide Peace*, Works 5, p.424.

(10) «Un Etat qui n'a pas les moyens de se réformer quelque peu n'a pas ceux de sa conservation», (*Reflections*, p. 106).

(11) cf. *An Appeal*, Works 3, p.83.

Norbert COL

David

L'Art et la Révolution

La révolution esthétique précède d'une génération au moins la Révolution politique et, pour l'essentiel, s'accomplit sous le règne de Louis XVI. L'art néoclassique naît aux environs des années 1750 d'une réaction suscitée, paradoxalement, en Allemagne par les excès du style rocaille et d'un enthousiasme qui gagne l'Europe à la suite des fouilles menées à Pompéi et à Herculaneum. Il s'épanouit au début des années 80 et triomphe en 84-85 avec *Le serment des Horaces*. Avant donc de servir l'Utopie sanglante des Jacobins et d'orner les fastes césariens de l'Empire, il accompagne les dernières années du règne de Louis XVI. Mieux encore, le Roi l'encourage; il l'impose parfois contre l'entourage d'une Cour plus ouverte aux langueurs, aux fioritures, aux courbes gracieuses et sensuelles des derniers artistes des fêtes galantes. Jacobin et régicide, membre du Comité de Sûreté générale, député élu à la Convention grâce à l'appui de Marat, David commence sa carrière comme peintre d'Ancien Régime: *Le serment des Horaces* est une commande du Roi, le *Pâris et Hélène*, une commande du comte d'Artois; *Les licteurs apportant à Brutus la dépouille de ses fils* datent de 1789 et *La mort de Socrate*, de 1787. Mais dans les mains de David, le pinceau classique se fait l'instrument des comptes d'orgueil à régler: avec l'Académie et avec l'esthétisme de la haute aristocratie. Blessé dans son amour-propre (1), David renverse un monde coupable afin que soient reconnues son innocence et son génie, unissant dans une même vindicte l'aristocratie qui le paye et l'Académie qui le reçoit. Les maîtres ne sont pas accidentellement injustes, ils sont essentiellement tyraniques, le génie ne connaît d'autre discipline que l'art, l'art d'autre discipline que le dessin, le dessin d'autre discipline que le vrai. L'artiste et le politique mènent le même combat contre le même tyran: « *la politique des rois est de maintenir l'équilibre des couronnes, la politique des académies est de maintenir aussi l'équilibre des talents* » (2).

(1) Il n'obtint le prix de Rome qu'après trois échecs. Il en ressent une vive amertume.

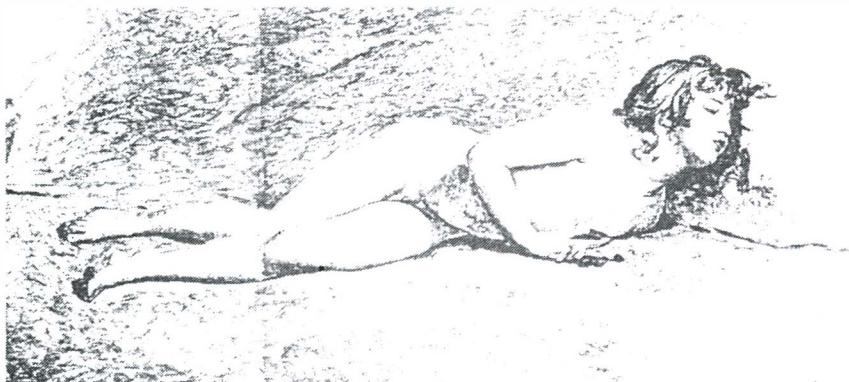
(2) Discours à la Convention Nationale - 8 août 1713. Cité par Marie-Catherine Sahut et Régis Michel, dans *David, l'art et la politique*, (Découvertes-Gallimard).

L'esthétique nouvelle qui triomphe à la veille de la Révolution contre l'idéal rocaille de l'aristocratie, c'est l'Antique. D'abord influencé par Boucher et Vien, le jeune David se rend en Italie en 1775; c'est le choc qui détermine sa carrière. Il rompt avec les grâces

compliquées en vogue, il embrasse une esthétique idéaliste, il copie inlassablement les maîtres de la Renaissance, dont Raphaël. Le Beau, à ses yeux éblouis par de telles découvertes, c'est la nature pensée et transcendée dans la pureté des lignes, servie par une palette claire et par la nudité de héros plus empruntés aux Grecs, dont on vient de retrouver les vases, qu'aux Romains.

Mais David est aussi philosophe. Fils du rationalisme des Lumières, il lui importe de penser juste: pour ce kantien avant la lettre, le Beau est le Vrai immédiatement sensible. C'est ainsi que ses œuvres d'avant 89 sont déjà les œuvres d'un combat auquel, si elle le dramatise, la Révolution n'ajoute rien. Dernier peintre du XVIII^e siècle, il est le premier moderne: moderne, il est le premier peintre engagé; rousseauiste, il développe une triple thématique:

1/ - L'homme de nature est innocent comme le proclame sa nudité. Après avoir buté dans *Le serment du Jeu de Paume* sur le souci historique excluant la nudité des acteurs, cette profession de foi d'artiste-vicaire triomphante dans le *Joseph Bara* expirant. Bara enfant, nu, est idéalisé, il «devient une créature de Rousseau, revue et corrigée par les jacobins. Il incarne dans toute sa pureté, l'homme primitif: l'homme d'avant la corruption sociale. L'homme nouveau» (3).



2/ - Il existe des lois éternelles, des essences qui s'imposent à la Cité. Peignant en 1787 *La mort de Socrate*, David représente le philosophe serein, l'index pointé vers le Ciel pendant que la main gauche se tend distraitemment vers la ciguë.

3/ - La morale antique est vertueuse et cruelle. Elle est républicaine, elle est romaine. Brutus, se faisant apporter les dépouilles de ses fils qu'il a sacrifiés à la Cité, est le héros de la liberté. La toile date

(3) Idem, p. 89.

d'août 89. Elle est «en somme la première réponse de David à la Révolution. Elle suggère que l'avènement de la loi est une entreprise cruelle qui postule, selon un mot de l'époque, «*le sublime de la féroce*» (4). Le néo-classicisme cesse dès ce jour d'être, selon la remarque de Francastel, une simple doctrine esthétique «pour devenir une manière de sentir, de représenter les choses, de les rapporter à l'histoire et à la politique» (4).

David n'est donc ni jacobin, ni régicide, ni conventionnel par hasard. Il l'est par un idéal où la vie de la Cité s'articule à une philosophie abstraite de régénération de l'homme par le Beau, c'est donc très logiquement qu'il est totalitaire. De là proviennent ses conceptions sur la place et le rôle de l'artiste dans la vie publique. David fut le grand ordonnateur des fêtes révolutionnaires, il régla les obsèques de Marat et peignit son «martyr» dans une vision de la vie commune où se croisent la Patrie et le sacré. La mort de Marat est une véritable «*piéta jacobine*»: une descente sur l'autel de la Patrie. A propos de la mort de Lepeletier de Saint-Fargeau, peinte selon un rituel symbolique de propagande révolutionnaire auquel le XXe siècle totalitaire nous a tristement habitués, David notait: «*Chacun de nous est comptable à la patrie des talents qu'il a reçus de la nature... Le vrai patriote doit saisir avec empressement tous les moyens d'éclairer ses concitoyens et présenter sans cesse à leurs yeux les traits sublimes d'héroïsme et de vertu*» (5).

C'est dans le même esprit rousseauiste d'un accouchement douloureux de l'homme à lui-même, tel qu'à l'origine il fut, chaste, vertueux, pur, grec et même spartiate en somme, selon le délice de l'époque, qu'il peint *Le serment du Jeu de Paume*. Comme la Révolution, l'œuvre de David est volontariste. Le dessin est une contrainte; mais celle-ci libère et, saute d'une transcendence fondatrice du pouvoir, le serment, comme l'a fort bien relevé Starobinski (6), unit les hommes dans un présent épique. Le contrat des volontés fonde le social, fait le héros régénéré par un retour aux sources. Le Beau s'identifie au sacré actualisé. L'art, dépouillé des grâces décadentes des années Boucher, rejoint la morale républicaine. Il est viril. La rhétorique de David oppose ainsi aux lignes courbes, féminines et impuissantes où s'enferme la douleur des veuves et des filles éplorées, l'austérité des verticales, des horizontales et des angles par quoi s'affirment l'action, la volonté, l'implacable devoir. L'art ne s'embarque plus pour Cythère, il appareille vers une morale spartiate. Il ne charme plus les yeux, ne séduit plus les sens. Il forge l'âme. «*C'est alors que les traits*

(4) Francastel, cité in *Les Muses*, p. 1818.

(5) in *David, l'art et la politique*, p. 81

(6) Dans *1789, les éléments de la raison*, Champo/Flammarion.

DOSSIER «REVOLUTION DE 1789»

d'héroïsme, de vertus civiques, offerts aux regards du peuple, électriseront son âme, et feront germer en lui toutes les passions de la gloire, de dévouement pour la patrie » (7).

1789 et ses suites n'entraînent aucun bouleversement immédiat dans le domaine pictural, l'événement est trop écrasant, et son cours trop accéléré, pour que les artistes le suivent à chaud et expriment autre chose qu'une imagerie populaire de propagande dont la postérité retient le service que peut rendre l'iconographie à une idéologie totalitaire. Pire encore, si aucun artiste ne monte à l'échafaud, si la peinture n'a pas son Chénier, beaucoup, tels Fragonard ou Greuze, sont écartés des faveurs d'un public nouveau, sans goût, sans connaissance, sans loisirs; Hubert Robert, suspect et interné, doit sa délivrance à Thermidor.

L'art de David ne survit pas à la Révolution; il s'affaisse dans les scènes historiques. Après avoir lâchement abandonné Robespierre, son dieu, le peintre sert César, son maître. Le consul républicain a péril! vive l'Empereur! N'ayant pas su s'élever jusqu'au Destin, après avoir dévié le couteau ou la ciguë, David fait carrière pendant que dans les âmes imaginatives la Révolution suit son cours caché: peintre de la Terreur, il est passé à côté des énergies libérées. Il se poursuivra dans Ingres quand Delacroix triomphera.

(7) Cité in **David, l'art et la politique**, p. 110.

Alain FLAMAND

Images des Seychelles

Je ne compte plus le nombre de rêves éveillés faits devant une mappemonde sur laquelle le doigt, comme une caresse, trace les itinéraires au fil de l'imagination. Combien de fois s'est-il arrêté sur quelques minuscules taches jaunes éparses au sein du bleu conventionnel des océans. Iles du vent, îles sous le vent !

J'ai connu les derniers voyages au long cours, ce n'est pas si lointain. Le Havre ou Marseille quittés avec le somptueux « Antilles » ou le plus modeste « Jean Laborde », jour après jour, insensiblement les couleurs changent, celles de la mer, celles du ciel. L'imagination aidant, l'air semble plus léger. Le bonheur de partir est complet car il est bien connu que l'attente de l'objet désiré est souvent plus excitante que la possession elle-même.

Porto-Rico et sa vieille citadelle espagnole qui émerge de l'horizon annoncent les Caraïbes. C'est encore l'Europe, déjà l'Amérique et pas tout à fait les tropiques. Djibouti, Monbasa, Dar Es Salam, Moroni, Nossy-Be - l'île aux parfums, c'est la lente approche des Mascareignes. Les odeurs et les couleurs sont au rendez-vous, violentes, pénétrantes, bien réelles.

Temps révolus, vaine nostalgie, mais l'ennui des voyages actuels malgré ou à cause de leur rapidité ! On parcourt des milliers de kilomètres sans quitter un salon. Installé dans les confortables fauteuils d'une salle d'attente on se lève à l'appel feutré d'un haut-parleur pour traverser un long couloir tendu de velours clair et s'asseoir à nouveau dans un salon, certes plus étroit, mais tout aussi bien climatisé, éclairé et, dirais-je, aseptisé et, là encore, cette musique douce faite pour calmer l'anxiété des voyageurs. Où est le charme d'une cabine de bateau...

Quelques heures plus tard le 747 me dépose aux Seychelles. Surprise, des 350 ou 400 passagers de l'avion nous ne sommes qu'une dizaine à débarquer. Sitôt la passerelle descendue, c'est un face-à-face avec un fusil mitrailleur, chargeur engagé, servi par un mili-

taire hilare, tenue léopard, et couvert d'un bizarre passe montagne de laine bleue, d'où dégoulinent de grosses gouttes de sueur. Une escouade de soldats à l'allure fort décontractée et à l'armement, me semble-t-il, très hétéroclite, garde la petite aérogare que je devine, sous une lumière blafarde et vacillante, caparaçonnée de crasse et, au sol, jonchée de papiers. Fouille méticuleuse des bagages et commence ce qui sera l'exaspération, le cauchemard du voyage: « Monsieur, voulez-vous remplir ces formulaires ? ». Dix fois, cent fois, en toute occasion, sous toutes les formes et les couleurs: Nom, prénom, taille, n° de passeport... Faut-il avouer que je me suis offert une sacrée tranche d'extravagance ?

Deux heures de formalités tatillonnes accomplies par une quinzaine d'employés pénétrés de leur importance. Tampons et tampons, fouille et interrogatoire et cette photo d'identité qui a dix ans d'âge: c'est la méfiance. Il est vrai qu'il y a quelques semaines d'étranges pèlerins débarquaient ici, des pistolets mitrailleurs à pleines valises, la jeune république avait vacillé.

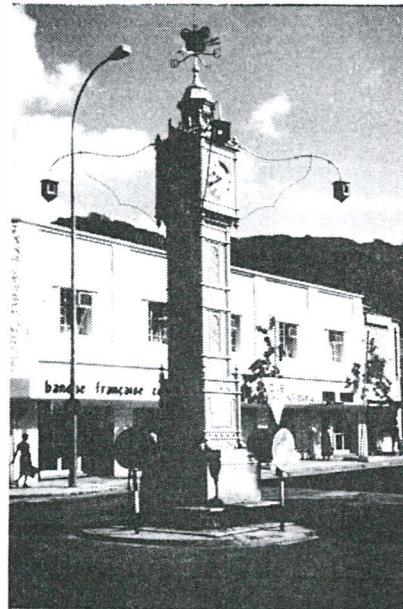
Avec un sourire qui fait tout pardonner une énorme préposée me rend papiers, valise et liberté. Il fait nuit, je ne vois pas les trous de la route qui me semblent avoir eu raison des amortisseurs de la voiture où je suis installé. Malgré l'habileté du chauffeur me voilà sérieusement baratté jusqu'au hall d'entrée de l'hôtel chichement éclairé par une seule ampoule qui pendouille au bout d'un fil. Elle distribue tristement une vague lumière jaune, hésitante, honteuse, secouée de milliers de micro-ruptures. La plus grande partie du hall reste dans l'ombre. Ce palace annoncé, mais il est sinistre ! Heureusement que le bruit de la mer toute proche caresse délicieusement les oreilles. Ce bruit léger, l'odeur de l'Océan et des fleurs laissent deviner que demain je trouverai ce que je suis venu chercher. Pour l'heure, accueil et formulaires. Vanné, presque à tâtons, chargé de mes bagages, je gagne ma chambre. Inhabituelle expédition dans ce genre d'établissement. Je noterai rapidement que le service était assez fantaisiste, mais dans la mesure où le petit déjeuner était copieusement servi cela ne m'affectait pas. J'apprendrai deux ou trois jours plus tard, par un Belge excédé de constater que sa chambre n'était jamais faite, que tout ce désordre résultait de la nationalisation récente de l'hôtel déserté, à heures fixes, par ses employés. On avait logé cet infortuné touriste en bout de couloir et les femmes de chambre avaient toujours épuisé leur temps avant d'atteindre sa chambre.

L'éblouissement est venu au matin.

En route d'abord pour Victoria, la capitale. Une quinzaine de kilomètres de trous que ma mini-moke avale en cahotant. Ici on conduit théoriquement à gauche, en fait, les obligations du code de

la route n'ont pas grand sens. On slalome au bon vouloir du goudron ou de ce qui en reste. La montagne à gauche, l'Océan à droite et je franchis un arc de triomphe assez sommaire: « Bienvenue aux camarades soviétiques et cubains, impérialistes dehors ». Ils ne doivent pas être nombreux les camarades en question à pouvoir lire ces souhaits de bienvenue. Quant à moi, impérialiste par définition puisque français, je me garde de faire demi-tour. Une expérience acquise depuis des années m'a enseigné que dans ce genre de choses les mots ont plus de volume que de sens. Démonstration à la clé: où trouver ailleurs qu'ici une gentillesse aussi naturelle, aussi spontanée.

Victoria. Le nom de la boudeuse hanovrienne dont un buste minuscule et tristounet orne un coin de rue s'est substitué, il y a un siècle, à notre « Port-Royal » qui avait une autre allure. Cette bourgade-capitale n'a sans doute pas beaucoup changé depuis que le bon Philogène de Malavois gouvernait d'ici ces îles alors françaises. De ces origines elles gardent encore bien des traces. Seychelles d'abord, du nom d'un contrôleur des finances de Louis XV. Quelle histoire étonnante qu'une sorte de super-percepteur ait pu donner son nom à ce qui deviendrait une nation dont l'île principale d'abord appelée Abondance en raison de ses richesses, portera le nom de Mahé en souvenir du gros, mais très énergique, gouverneur de l'île Bourbon.



□ Victoria s'ordonne en quelques rues autour de Big Ben...



□ et au pas lent de paisibles ruminants

Et là-bas, à portée de regard, la longue et superbe Praslin, dans laquelle le célèbre général anglais Gordon, celui qui fit étriper au Soudan les troupes du Mehdi, situait le paradis terrestre, honore somptueusement le duc de Choiseul. Comment dans ces conditions, me sentirais-je dépayssé en allant manger un carry zourittes au Louis XVII, cette auberge fut-elle installée au « quartier misère »?

Victoria donc, puisqu'il y a, s'ordonne en quelques rues autour de Big Ben, réplique à l'échelle du pays de la célèbre tour de Londres. Rien de remarquable. Un marchand de vanneries et poteries estampillées made in Hong-Kong ou Taïwan, une pharmacie-quincaillerie où l'aspirine se faire rare, une librairie bien vide... En vieux routier des villes tropicales et équatoriales, je sais que les couleurs et les odeurs, je les trouverai en abondance au marché de la ville. Celui-ci ne déroge pas, c'est toujours l'étonnant spectacle. Comment choisir entre 26 variétés de babanes ou 14 variétés de mangues ?! Papayes, cannelles, bringelles et tous ces poissons aux couleurs métalliques. Et là, dans un coin, les vendeurs du célèbre « coco-fesse » des Seychelles, cette étonnante fantaisie de la nature qui fait ici dans l'obscénité.



o *Et là-bas, à portée du regard la longue et splendide Praslin...*

Victoria, passage obligé, mais à fuir dès que possible. Installé aux quatre vents de ma jeep je quitte sans regret cette capitale croupion. Au passage, arrêt-photo devant le monument de l'indépendance. Un bronze très beau, un homme bras tendu vers le ciel brise les chaînes

qui l'entravent. Symbole obligé dans un pays où les chaînes, même si elles ne furent jamais bien lourdes à porter et qui furent brisées il y a déjà 150 ans ont tout de même réellement existé, marquant davantage les esprits que les corps.

Légalité pour nou tou, la liberté pour tou zou
Debout Zom lib, fier Seychellois.

Attendrissant hymne national ! Un pays qui vient de se voir reconnaître tous les attributs de la souveraineté, même si dans la réalité ce mot est vide de sens, n'échappe pas aux manifestations qui illustrent cette prétendue liberté retrouvée. Il y a là une espèce de romantisme mobilisateur qui permet de faire s'engouffrer les foules avec allégresse dans les culs-de-sac du totalitarisme. Le parti unique sous le contrôle des Tontons macoutes tanzaniens pour un peuple à qui on a donné l'illusion de briser ses chaînes en lui ôtant la citoyenneté britannique vécue pendant si longtemps dans le cadre d'une très large autonomie, et bien on repassera. Quel bonheur de posséder un Guide à qui est déléguée la liberté de penser pour son peuple. Il sait toujours prendre les décisions les plus judicieuses pour le bonheur de ses sujets. Un exemple: la créolisation de l'archipel.

En 1878, Sir Gordon, gouverneur des Seychelles, dans un rapport à la reine Victoria écrivait: « En dépit de la pression exercée sur eux les Seychellois sont toujours essentiellement français de comportement ». Plus d'un siècle plus tard cette constatation reste valable. Or les impératifs du temps, ou le sens de l'histoire, conduisent le gouvernement local à vouloir affirmer la personnalité seychelloise par l'introduction obligatoire à l'école du créole, devenu langue nationale, décision expressément annoncée comme politique. A cette créolisation se superpose l'anglais, langue constamment rejetée par les Seychellois, le français devenant matière facultative en fin de cycle obligatoire. Le président Albert, qui a la coquetterie de se prénommer France, en prenant cette décision risque d'enfermer son peuple dans une impasse culturelle mortelle. Par leur français, les Seychelles étaient ouvertes à l'universel - et pas uniquement à la France - par leur créole aussi savoureux soit-il, elles vont inéluctablement vers un repli culturel desséchant. Ici on fabrique « l'homme nouveau ». Il y a des rendez-vous avec l'Histoire à ne pas manquer. L'émancipation - ah ces mots aussi vides de sens qu'ils sont grandioses - ouvre-t-elle nécessairement les portes de l'inconsequence ? Alors, allons-y: Avion Zavion, Arabe zarabe, Ami zami, Haricot zarico et bientôt pourquoi pas « y-a-bon banania ». Un progrès vertigineux comme on le voit.

CHEMINS DU MONDE

En exergue à un volume de son journal, Julien Green citait Flaubert: « Il y a des endroits de la terre si beaux, qu'on a envie de les serrer sur son cœur ». Cette pulsion quasi charnelle, je l'ai éprouvée en quelques rares points du globe. Et voilà qu'ici à nouveau, à pleine poitrine je ressens cette volupté de pouvoir contempler des paysages d'une beauté sans défaut. L'harmonie intégrale des formes et des couleurs. Une nature non encore, ou si peu altérée par l'action de l'homme. On frémît à l'idée que ce pays pourrait se couvrir de marinas, de ports, de résidences-clubs... C'est un peu à quoi aurait conduit la politique de James Marchand, le premier président des Seychelles, évincé du pouvoir par un coup d'Etat avant d'avoir réussi à transformer son pays en bordel de luxe pour la jet-society.

On est, semble-t-il, fort loin d'une pareille calamité. Le fait est que durant des jours et des jours de ballade, sur une vingtaine d'îles et d'îlots visités, je n'ai rencontré le moindre terrassement, pas une grue, pas un échafaudage et, à une étonnante exception près, je n'ai vu manier ni pelle ni pioche. J'en étais à me demander si quelque entretien était ici réalisé lorsque, avec beaucoup d'intérêt, par la lecture de « La Nation », petit quotidien gouvernemental, j'ai appris que le pays possédait en la personne de Monsieur Ferrari, un ministre du Plan et du Développement. Cet important personnage inaugurerait à Beauvallon une pompe à essence. Drapeau, folklore et étonnant discours d'où il ressortait qu'avec cette station-service la population du Nord de Mahé assistait - à la grande rage de l'impérialisme - au décollage économique de sa région. Fasse le ciel que M. Ferrari s'en tienne là et à ses imprécations, qu'accessoirement tout de même, il ordonne de faire boucher les trous béants du réseau routier et cela sera parfait. Un ministre du Plan c'est terrifiant. Il y a des pays qui ne sont absolument pas fait pour cela car c'est obligatoirement des statistiques, des PIB, des PNB, des taux de croissance et d'ardentes obligations qu'il faut traduire sur le terrain à coups de bulldozers. C'est ainsi qu'on dévaste des régions où le soleil et la mer suffisent à tout et à tous. Pourquoi, lorsque l'on possède l'essentiel, vouloir le détruire pour se procurer l'accessoire ?

Partez aux Seychelles et oubliez le reste. L'invitation est séduisante mais, pour un Français est-ce possible ? Presque à chaque étape il tourne ici les pages d'une histoire qui colle à celle de son pays. M'est-il, en plus, donné l'occasion d'être le témoin du dernier

chapitre d'une toute petite, mais très longue histoire en marge de la grande ? J'avais à recueillir sur place certains renseignements sur une famille qui a marqué depuis des siècles l'histoire de sa région, mais qui dut quitter le sud de la France lors de la tourmente révolutionnaire pour venir se réfugier ici.

Depuis un bon moment j'ai quitté ce qui, me semble-t-il, fut une route asphaltée. La mini-moke caohote, tangue et gémit, monte et descend les rudes pentes des mornes du sud de Mahé. Chemin troué, raviné, que bordent de part et d'autre d'immenses cocoteraies. De-ci, de-là, des tas de noix de coco semblent abandonnés. A la sortie d'un ultime virage, le débouché sur Police Bay. J'ai pénétré depuis plusieurs kilomètres sur la propriété des D.



□ *A la sortie d'un ultime virage, le débouché sur Police Bay.*

La maison me paraît belle, bien qu'un coup de peinture semble nécessaire. Une des rares maisons de l'île au caractère créole. Suprême confort en ce bout du monde, un petit moteur à essence assure la lumière électrique. Accueil courtois, distingué. Allons-y, n'ayons pas peur du cliché: un accueil très vieille France. Mais une atmosphère d'une tristesse infinie qu'accentue une absence totale de présence féminine; la mort a fait ses choix. Je pénètre dans un beau salon et immédiatement j'ai l'impression saisissante de me trouver en un lieu où le temps s'est figé depuis 10 ans ou 2 siècles - c'est la même chose.

Deux hommes, le père et son fils - un autre fils et une fille sont partis pour l'Afrique du Sud - restent les derniers témoins, muets, impuissants, incrédules, d'un monde qui s'écroule. En une dizaine d'années ces hommes sont passés de l'Ancien Régime au Matérialisme historique, fût-il accommodé à la sauce tanzanienne. L'onde de choc a même atteint « Police Bay »; d'où les noix de cocos qui pourrissent aux pieds des cocotiers, et les serviteurs réduits à la portion congrue. Fin d'un monde. Monsieur D « grand blanc » devient un « blanc coco » et le fils qui reste, celui qui n'a pas fait d'études en Angleterre ou en France, celui qui sait seulement par expérience faire tourner l'usine à coprah, en est réduit à contempler des machines inertes. Lui, c'est le « blanc rouillé », autant dire rien. C'est bientôt la fin, l'immense propriété - conquise ou attribuée comment ? - sera expropriée ou achetée une poignée de roupies.

Les documents sont examinés, l'arbre généalogique déroulé, tout cela dévoile l'époque de la splendeur. Un vieux serviteur - le dernier ? - assublé d'un énorme tablier de grosse toile blanche, sert le dîner.

Le lendemain, Police Bay, époustouflante de beauté. Adieu amis D.

La Digue, la plus belle d'entre les belles, cinq ou six kilomètres de long sur trois de large. Sitôt débarqué du petit voilier qui fait la navette avec Praslin je me hisse sur un char à bœuf et au pas lent du paisible ruminant, je gagne à quelques centaines de mètres du débarcadère un petit pavillon coincé entre le bleu vert de l'Océan, d'immenses cocotiers et d'énormes blocs de granit qui dégringolent jusqu'au sable doré de la plage. Je suis, paraît-il, actuellement le seul touriste de l'île.

Le soir, mon hôte tout en faisant griller une douzaine de gros poissons argentés sur un barbecue puant le pétrole m'apprendra qu'ici fut tourné un film; « Emmanuelle ». « Emmanuelle » ? A ma toute petite honte, et même à mon absence totale de honte, j'apprends qu'il s'agit d'un film qui a fait tourner les sens de millions de spectateurs.

Le lendemain j'enfourche une bicyclette pour la découverte du paradis - un de plus. Ici pas de véhicule à moteur, une seule piste de terre battue qui folâtre le long de l'Océan ou à travers d'immenses cocoteraies; pistes balayées chaque matin dans la traversée du vil-

lage à grands coups de palmes séchées, par une équipe d'une cinquantaine de femmes employées d'une espèce d'atelier national. 20 roupies par jour. Totalement inutile, mais excellent.

J'avance, caressé par l'alizé. Une école, c'est l'heure des couleurs. Un long moment je regarde la jeunesse locale, bien habillée d'uniformes bleus, s'escrimer à s'essayer à la parade: gauche, droite, allègrement sous l'œil bleu de Papa Albert. Les couleurs montent.

Debout zom lib

Avec dignité nou later nou bezouin kiltivé
Avec détermination la mer nou pou exploité.

Photo - clac. Aussitôt un policier souriant: «Monsieur, voulez-vous remplir...» Allons-y ! Un policier à la Digue, pourquoi pas un CRS en sentinelle à la porte du Paradis ?

J'avance, au passage une vieille case créole, le rêve de pouvoir la rafistoler et y vivre de longs mois avec des tas de bouquins. J'avance, un vieux cimetière, ici aussi on meurt, et la piste continue



o Au passage une vieille case créole...

Brusquement elle s'arrête au bord d'une petite crique. Les Anglais n'avaient pas jugé utile d'aller au-delà. Monsieur Ferrari qui a ses raisons et ses statistiques veut pousser plus loin et c'est à cet ouvrage que s'affairent une douzaine d'hommes. Byciclette posée, quelques pas et je découvre le stupéfiant spectacle offert par cette équipe qui a entrepris le travail en coupant droit sur la plage. La terre ne peut plus être déammée, qu'à cela ne tienne, sur une bonne trentaine de mètres déjà, à pleins seaux, le ciment est répandu en deux bandes parallèles d'un demi-mètre de large, à même le sable, sans qu'un soupçon de fondation soit creusé, qu'un minimum de sol stable n'apparaisse. Jamais comme en ce jour je n'ai compris ce que voulait dire l'expression construire sur du sable.

Un conseil à cette équipe ? Je m'en garderai bien. Je connais la fière devise qui s'étale en sous-titre de «La Nation»: «Nou pas bazwen dimoun sorti deor pour vin din nou ki manyer nou pou viv dan nou pei». Autrement dit: on n'a pas besoin de vos conseils; mais on ne refuse pas un brin de causette, surtout avec un Français. Ma stupéfaction n'a plus de borne quand je constate que le ciment est gâché à l'eau de mer sans que cela trouble moindrement le chef de chantier, pas plus que ces pittorresques cantonniers ne semblent s'émouvoir de constater que la majeure partie de la piste fabriquée les jours précédents se délite, éclate et déjà disparaît. Trois jours durant je viendrai partager la pause - à moins que je l'a provoque - les premiers mètres de la piste ont disparu, reste à en construire deux bonnes centaines avant de venir buter sur un impressionnant amas granitique infranchissable. Que se passera-t-il alors ? Le chef de chantier s'en moque, c'est l'affaire de Monsieur Ferrari. C'est le surréalisme dans toute sa splendeur.

Comme me le confirmera mon aubergiste à qui je faisais part de mes observations: «De toute façon, ça n'a pas d'importance que le chemin disparaisse, il n'allait nulle part». Sacré aubergiste qui persiste à cuire ses superbes poissons avec des briquettes de pétrole, les rendant quasiment immangeables alors que partout alentour s'ammoncellent les palmes séchées. Aux Seychelles hélas, on n'arrête pas le progrès; mais l'émerveillement est encore assuré.

Michel FONTAURELLE

Note sur

Les Etats-Unis

Le spectacle de l'élection présidentielle aux Etats-unis a souvent masqué les véritables questions auxquelles sont confrontés les Américains. Avec quelques mois de recul, il n'est pas inutile de les examiner.

L'élection présidentielle s'est jouée essentiellement autour des qualités médiatiques et des personnalités des deux candidats. On a beaucoup parlé de morale et de patriotisme, de drogue et de criminalité, très souvent de manière démagogique. Les grands problèmes auxquels est confrontée la société américaine n'ont eu droit qu'à la portion congrue. Au premier rang de ceux-ci figurent les déficits budgétaire et extérieur. Comparé au PNB, le premier ne dépasse pas ceux que connaissent ou ont connus nombre de pays développés. Mais il consacre pour la première puissance mondiale une perte de prestige certaine, dans la mesure où il la place parmi les pays débiteurs, et il risque de contraindre le nouveau Président à augmenter les impôts et à amputer le budget de la défense - car le gel flexible des dépenses fédérales qu'il préconise pourrait s'avérer un peu court. Pour ce qui est du déficit du commerce extérieur, le redressement des exportations peut -s'il se confirme- contribuer à le résorber, mais les importations demeurent néanmoins importantes.

En revanche, la baisse du chômage est considérée comme un succès majeur. Cependant d'importantes disparités subsistent. Certaines régions, comme celle des grands lacs, connaissent de graves difficultés dues essentiellement à la désindustrialisation. Beaucoup d'usines ont fermé, d'autres sont parties s'installer dans les Etats du Sud, voire au Mexique, afin de bénéficier d'une main d'oeuvre meilleur marché et faiblement syndicalisée. De même les minorités (noire et hispanique) souffrent d'un taux de chômage élevé: à âge égal un noir a deux fois plus de chances d'être sans emploi qu'un blanc. Qui plus est, la précarité de nombreux emplois et les bas salaires font aussi partie du tribut payé au « plein emploi »; c'est là un phénomène qui affecte également les classes moyennes

CHEMINS DU MONDE

dont les revenus stagnent ou décroissent depuis 1973: bien souvent le pouvoir d'achat n'est maintenu que grâce au deuxième salaire fourni par l'épouse.

Par ailleurs, la protection sociale s'est également détériorée au gré des coupes claires pratiquées dans certains budgets, entraînant la paupérisation de catégories déjà en difficulté: aussi sur 240 millions d'Américains, 36 millions sont officiellement recensés comme pauvres, et dans les grandes villes le spectacle de sans-abri - clochards involontaires- évoque le tiers-monde.

Comment dès lors expliquer la réélection d'un président républicain ? Les sondages nous apportent quelques lumières. Une majorité des Américains considère que leur situation personnelle empire actuellement, mais en revanche ils sont plutôt optimistes pour l'avenir, continuant à croire que la reprise économique et l'amélioration de la productivité auront pour eux des conséquences bénéfiques.

François PRUDHOMME

Cité

Revue de la Nouvelle Citoyenneté

Sommaires des anciens numéros

■ N°1 (épuisé) Quelle défense nationale ?

■ N°2

L'épreuve du terrorisme - Le dialogue social (Emmanuel Mousset) - Libéralisme: le vent d'Amérique (Alain Solari) - La psychiatrie en question (1) (Julien Betbèze) - Littérature (Philippe Barthelet) - Les lectures talmudiques d'Emmanuel Lévinas (Ghislain Sartoris) - Fausses promesses de Monsieur Garaudy (Alain Flamand).

■ N°3

La psychiatrie en question (2) (Julien Betbèze) - Les hommes du pouvoir (Emmanuel Mousset) - Libéralisme à l'américaine (Alain Solari) - Quelle politique industrielle ? (entretien avec Jean-Michel Quatrepont) - Défense: nouvelles données (entretien avec le général Pierre Gallois) - Hugo von Hofmannsthal (Philippe Barthelet) - "Finnegans Wake" de James Joyce (Ghislain Sartoris).

■ N°4

Introduction à l'oeuvre de René Girard (Paul Dumouchel) - Table ronde avec René Girard et Jean-Pierre Dupuy - Municipales 1983 (Emmanuel Mousset) - "Polonaise" (Luc de Goustine) - Le théâtre de Gabriel Marcel (Philippe Barthelet).

■ N°5

Tocqueville et la démocratie - "La Révolution conservatrice américaine" de Guy Sorman (Bertrand Renouvin) - L'Après féminisme (Emmanuel Mousset) - Réflexion sur l'insécurité (entretien avec Philippe Boucher) - Voyage en URSS (Michel Fontaurelle) - "Le sanglot de l'homme blanc" de Pascal Bruckner (Alain Flamand) - "Le sujet freudien" (Julien Betbèze).

■ N°6/7

Entretien avec Jean-Marie Domenach - Citoyenneté et politique professionnelle (Léo Hamon) - La France peut-elle avoir une ambition ? (Alain Solari) - Pouvoir et liberté chez Benjamin Constant - Pour une croissance autocentré (Patrice Le Roué) - L'extériorité du social (Marcel Gauchet) - Deuxième gauche: premier bilan (Emmanuel Mousset) - Voyage en Chine (1) (Michel Fontaurelle) - La fée de Noël (Remy Talbot) - La sagesse de Raymond Abellio (M. Dragon) - "Fiasco" d'Olivier Poivre d'Arvor (Catherine Lavaudant).

■ N°8 (épuisé) Entretien avec Edgar Morin.

■ N°9

L'Union soviétique (entretien avec Marko Markovic) - La politique et la conscience (Vaclav Havel) - La pensée dissidente dans les pays de l'Est (Martin Hybler) - Voyage en Chine (3) (Michel Fontaurelle).

■ N°10

Racisme: nature et différences (Jean-Pierre Dupuy) - La clé de voute (Noël Cannat) - Hérité et pouvoir sacré (Yves La Marck) - L'année de Gaulle (R. Latour) - Voyage en Chine (4) (Michel Fontaurelle).

■ N°11

La nature du pouvoir royal (entretien avec Emmanuel Le Roy Ladurie) - A propos de Jan Patocka (Martin Hybler) - L'alliance et la menace (Yves La Marck) - Analyse du R.P.R. (Jean Jacob) - Le tournant historique de 1984 (Jean Jacob) - A propos de Sollers (Alain Flamand) - République et politique étrangère (Paul-Marie Couteaux).

■ N°12

La nature du lien social (entretien avec Marcel Gauchet) - La main invisible (Jean-Pierre Dupuy) - Vertus et limites du déséquilibre (Yves La Marck) - Regard sur l'Allemagne (B. La Richardais) - Grall et Clavel: les complices (Remy Talbot) - Richard III de Walpole (Martin Hybler).

■ N°13

Entretien avec Georges Dumézil - Dumézil et l'imaginaire indo-européen (Yves Chalas) - Portrait de G. Dumézil (Philippe Delorme) - A quoi sert le "Figaro-magazine" ? (Emmanuel Mousset) - René Girard, lecteur d'Hamlet - Mario Vargas Llosa (François Gerlotto) - Nigéria, le mal aimé ? (F. et I. Marcilhac) - Le succès de Jacques Bainville (Igor Mitrofanoff).

■ N°14

Numéro spécial sur Gabriel Marcel avec Joël Bouëssé, Miklo Veto, Pietro Prini, Jeanne Parain-Vial, Simone Plourde, René Davignon, Yves Ledure, Pierre Colin, Jean-Marie Lustiger.

■ N°15

Les chemins de l'Etat (Blandine Barret-Kriegel) - La notion de souveraineté (Patrick Louis) - L'Etat capétien (Xème-XVème siècle) (Philippe Cailleux) - Qu'allez-vous voir à Jérusalem ? (Yves La Marck) - L'individu, l'Etat, la démocratie (B. La Richardais) - Jorge-Louis Borges (Joël Doutreleau) - Jakub Deml, le prêtre maudit (Luc de Goustine) - Du gouvernement selon St Thomas (Bernard Bourdin).

■ N°16

Entretien avec Léon Poliakov - Le phénomène monarchique dans l'histoire (Roland Mousnier) - Théorie de la justice chez John Rawls (Bertrand Julien) - Recherches sur l'individualisme - Hiérarchies (B. La Richardais) - Comprendre le Japon (Christian Mory).

■ N°17 (épuisé) Numéro spécial sur Emmanuel Lévinas.

■ N°18

Du libéralisme économique (Alain Parguez) - Comprendre la crise (table ronde avec Paul Dumouchel, Christian Stoffaës, Gérard Destanne de Bernis et André Grébinié) - "Les métamorphoses de la valeur" de G.-H. de Radkowski (Philippe Trainar) - Théorie du circuit et condamnation du libre-échange (Frédéric Poulon) - Un flaneur à San Francisco (Michel Fontaurelle) - Maurras et Comte (Emmanuel Lazinier).

■ N°19

Le système Gorbatchev (Martin Hybler) - Antigone en Russie (Luc de Goustine) - Comprendre l'Union soviétique (entretien avec Alexandre Adler) - Pays de l'Est: à la recherche de l'histoire (Martin Hybler) - L'Europe en revues (B. La Richardais) - Une solution pour les pays en voie de développement (Areski Dahmani) - Maurras et Comte (Gérard Leclerc).

■ N°20

Critique de la communication (entretien avec Lucien Sfez) - Trois remarques sur la culture (Yves Chalas) - Crise de l'éducation (Philippe Cailleux) - Crise de la littérature (Luc de Goustine) - Est-ce la mort de l'Art ? (Alain Flamand) - Splendeur et misère de la critique cinématographique (Nicolas Palumbo) - Intellectuels et politique (Yves Landevennec) - James Buchanan (Xavier Denis-Judicis) - Découverte à Giverny (François-Marie Fleutot) - Les droits, la loi (B. La Richardais) - Nouvelles littératures chinoises (G. Guiheux).

 **Prix de chaque numéro : 35 F**